

# JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

I. JUILLET

1776.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Im-  
primeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine A post.

---

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation  
du Commissaire-Examinateur.*

*Suite du Catalogue des Livres qui se trouvent  
chez l'Imprimeur de ce Journal.*

S

*in-octavo.*

Sermon du R. P. Collins, Dominicain, sur la Religion, *Bruges.*

Sermons de Pacaud, ou discours de piété sur les plus importans objets de la Religion 3 vol. *Liege.*

Sermons ou Prônes de Girard, 4 vol. 1763.

Sermons du R. P. de Bulonde de la Compagnie de Jesus, Prédicateur de S. M. T. C. la Reine de France, contenant l'Avant, le Carême, les Myfteres & les Panégyriques, 4 vol., *Liege* 1770,

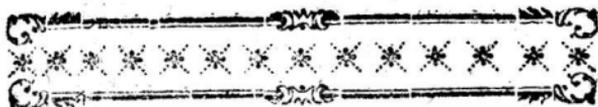
Sermons du R. P. Henri Griffet, Jésuite, pour l'Avent, le Carême & les principales Fêtes de l'année, 4 vol., grand papier, belle édition, *Liege* 1766.

Siège de Calais, nouvelle historique augmentée de la vie d'Eustache de St. Pierre, avec le portrait, *Amsterdam* 1765.

Silvain, Comédie en un acte, mêlée d'arietes, par M. Marmontel, 1770.

*Simoniâ (de) & munerum ac retributionum gratificatione in re Beneficiariâ.*

*Smids (Lud. M. D.) pictura loquens, sive Heroicarum tabularum Hadriani Schoonebeeck, enarratio & explicatio, cum fig. Amstelodami*



JOURNAL  
 HISTORIQUE  
 ET  
 LITTÉRAIRE.  
 I. JUILLET  
 1776.

---

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Théorie de l'éducation ; ouvrage utile aux  
 peres de famille & aux instituteurs , par  
 Mr. Grivel.*

Doctrina . . . vim promovet instam,  
 Rectique cultus pectora roborant.

*Hor. Ode. III. l. IV.*

A Paris chez Moutard , à Liege chez De-  
 mazeau , 1775. 3 vol in-12°.

**L** Es plaintes que nous avons faites de la  
 prodigieuse & excessive multiplication(a)

---

(a) Autres ouvrages sur l'éducation , Mai 1774.  
 p. 319. --- Juin 1774 , p. 406. --- 15. Janv. 1775 ,  
 p. 90. --- 15. Mars 1775 , p. 393. --- Ibid , p.  
 395. --- 1. Juin 1775 , p. 791.

des traités sur l'éducation , ne doit pas nous empêcher de faire l'éloge de celui-ci. La manière de l'auteur , la sagesse & la solidité de ses principes , je ne fais quel air de nouveauté qu'il a sù donner à des matieres tant de fois discutées , demandent que cet ouvrage ne soit pas confondu dans le grand nombre de ceux qui traitent du même sujet. Mr. G. partage l'éducation des enfans en trois parties , relativement à trois objets différens ; qui doivent occuper les éducateurs à l'égard de chaque enfant en particulier , le corps , le cœur , l'esprit (a). Mais avant la discussion de ces trois articles , Mr. G. a placé une espece de dissertation préliminaire , où il discute certaines notions essentiellement requises pour pouvoir se flatter de réussir dans l'éducation des enfans ; ce sont comme les pivots de la nature intellectuelle , sur les quels elle se meut & se tourne vers les objets qu'elle doit s'affujétir. Telles sont l'existence de Dieu , l'immortalité de l'ame , les devoirs de l'homme envers Dieu & envers ses semblables. Ce qui est sur-tout estimable dans la manière dont Mr. G. traite ces matieres , c'est un ton de sentiment & de persuasion , que j'appellerois volontiers la *logique du cœur* plus puissante souvent pour convaincre que la logique de l'esprit : p. ex. en parlant de l'existence de

---

(a) C'est la même division qui a partagé les principes d'institution. 15. Mars 1775 , p. 395.

Dieu , l'auteur s'exprime de cette sorte :  
“ Il ne faut que des yeux pour être adorateur ; il ne faut que rentrer en soi-même pour sentir qu'il y a quelque chose en nous qui vit , qui sent , qui pense , qui veut , qui se détermine ; que notre ame est distincte de la matiere ; qu'elle est intelligente par sa nature. Pourquoi se refuser à croire tout ce qui élève la nature humaine ? Le systême qui l'agrandit davantage ne doit-il pas nous être le plus cher ? Devons-nous penser que des idées qui honorent les créatures d'un Dieu puissent jamais être fausses ? En adoptant le plan le plus sublime , ce n'est point se tromper. L'incrédulité n'est que foiblesse. Pourquoi ramperions-nous vers le néant , tandis que nous nous sentons des aîles pour voler jusqu'à Dieu , & que rien ne contredit cette hardiesse généreuse ? S'il étoit possible que nous nous trompassions , l'homme auroit donc imaginé un ordre de choses plus beau que celui qui existe „.

Le patriotisme étant un sentiment dont quelques philosophes ont prétendu faire le fondement de l'éducation & qu'ils ont regardé comme le germe de toutes les vertus de société , Mr. G. après avoir donné l'idée d'un patriotisme juste & raisonnable , s'applique à réprimer une espece de fureur qu'on a honoré de ce nom. “ C'est l'amour-propre national , masqué sous le nom de patriotisme , qui , aiant jetté la jalousie & la haine entre les peuples , a vomî sur la terre les grands maux de l'humanité , & lui a fait

toutes les plaies qui la défolent encore, par la main des monstres qu'il a produits. C'est lui qui le premier inspira aux hommes le mépris des loix naturelles pour des prétendues loix politiques exclusives, qui leur mit le fer dans les mains & la rage dans le cœur contre leurs freres, qui les porta à violer la sainte propriété des autres, pour augmenter la leur, & qui répandant, d'un pôle à l'autre, la guerre & ses fureurs, ordonna juridiquement la servitude, le meurtre & le carnage, & fit couler le sang humain par torrens „. A ce portrait d'un patriotisme sanguinaire l'auteur ajoute celui des Romains, qui pour l'honneur de l'ancienne capitale du monde n'est malheureusement que trop ressemblant. Nous le retraçons ici en faveur des philosophes modernes qui par un fanatisme plus aveugle que celui des Hottentots ôsent regretter les mœurs & les idoles mêmes de ce peuple & les élever au-dessus de la morale & de la Religion des Chrétiens. “ Que le nom de Rome doit être odieux à tout homme instruit ! Que cette ville a été funeste au monde ! Fondée par des brigands, elle a été fidelle à ses premiers instituteurs. Où trouver une ambition plus ardente, plus profonde, plus inhumaine ? Elle a étendu les chaînes de l'oppression sur l'univers connu ; ni la force, ni la valeur, ni les vertus les plus héroïques n'ont préservé les nations de l'esclavage. Quel démon présidoit à ses conquêtes, & précipitoit le vol de ses aigles ? O funeste République !

quel monstreux despotisme eut de si détestables effets ? O Rome que je te hais ? Quel peuple , que celui qui alloit par le monde , détruisant la liberté de l'homme , & qui a fini par abattre la sienne ! Quel peuple , que celui qui environné de tous les arts , goûtoit les spectacles des gladiateurs , fixoit un œil curieux sur un infortuné dont le sang s'échappoit en bouillonnant ; qui exigeoit encore que cette victime , en éprouvant la terreur de la mort , mentit à la nature à son dernier moment , en paroissant flattée des applaudissemens que formoient un million de mains barbares ! Quel peuple , que celui qui après avoir été injuste dominateur de l'univers , souffrit , sans murmurer , que tant d'Empereurs tournassent le couteau dans ses flancs , & qui manifesta une servitude aussi lâche que sa tyrannie avoit été orgueilleuse ! O toi , ville aux sept montagnes , quelle foule de calamités est sortie de ton sein ! que du moins la mémoire de tes iniquités vive ! qu'on se souvienne toujours des punitions si bien méritées qu'ont reçu tes forçats ! que ce souvenir fasse à jamais ton opprobre ! & que tous les cœurs embrasés d'une juste haine , ressentent la même horreur que tu m'as inspirée ,.

Le premier livre finit par un grand nombre de réflexions sur les Colléges , sur les avantages ou les inconvéniens qui en résultent , sur la manière de les rendre plus utiles. On voit en général que Mr. G. en craint plus de mal qu'il n'en espère de bien ; mais

quant aux pensionnats il les proscriit sans modification & sans réserve. “ On peut connoître par ce que je viens de dire des Collèges, que j’approuve encore moins l’établissement des pensionnats ordinaires, & quoique ceux qui le vantent, afsûrent qu’on ne fauroit mettre les jeunes gens dans un lieu plus sûr, parce qu’ils y sont toujours sous les yeux vigilans & attentifs d’un argus sévère, une expérience fréquente nous démontre néanmoins, que ceux qui en forment, sont encore plus instruits dans le vice que ceux qui n’y sont pas entrés „.

“ Il est inconcevable à quel point la corruption du cœur est parvenue dans la plupart de ces retraites où l’on élève les jeunes gens. Je n’avance rien ici que je n’aie appris par trop d’exemples. Plus ceux qui veillent sur la conduite de cette jeunesse, portent de soin à empêcher que le mal ne s’y montre, plus le vice qui y est une fois entré, renfermé & caché dans cette enceinte, fermenté, se communique & fait des progrès „.

“ Pour qu’un pensionnat fût à l’abri des vices, il faudroit, pour ainsi dire, n’y recevoir pour pensionnaires que des enfans au berceau. Or, comme cela devient impraticable, je ne vois pas qu’un pere puisse trouver quelqu’avantage à y mettre ses enfans; il a tout lieu d’appréhender au contraire qu’ils n’y perdent leur innocence, en y contractant des habitudes corruptrices de la pureté du premier âge & des intentions de la nature. Je me tais ici sur quantité de raisons,

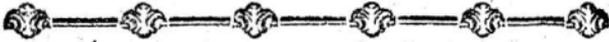
hélas ! trop fortes pour éloigner de cet usage les peres qui ont encore quelqu'amour pour la vertu. Tout homme qui a été pensionnaire pourra m'entendre sans que je m'explique davantage „

Après ces préliminaires , l'auteur entreprend l'éducation corporelle des enfans. Il enseigne aux meres l'obligation de nourrir leurs enfans ; il détaille les avantages que les meres & les enfans retirent de cet usage. Il regarde le maillot comme très-nuisible , & le proscrit pour des raisons que nous n'adoptons pas dans toute leur étendue , & qui ne sont bonnes que relativement aux maillots tels qu'on les emploie ordinairement (a). Il parle ensuite des nourrices , des bains froids , des attentions particulieres que demande l'enfance , de l'influence de l'opinion sur les enfans (matiere qui auroit dû être renvoïée à la troisieme partie de l'ouvrage ) , de la liberté qu'il faut laisser aux enfans , & de la vie dure à la quelle il les faut accoutumer ; enfin , de l'habillement , du coucher & de la nourriture. Ce premier tome finit par une espece de digression sur la perfection des sens , & sur les moïens de les conserver long-tems dans toute leur vigueur. Mr. G. semble s'étendre sur cet objet pour avoir le plaisir de copier Mr. de B. & de courir au moins durant quelques heures la même carrière que

---

(a) Voyez le Journal du premier Mars 1776, page 331.

le célèbre Naturaliste. Nous rendrons l'ordinaire prochain compte des deux tomes suivans.



*Choix des lettres du Lord Chesterfield à son fils. A Londres, & se trouve à Liege chez Demazeau. 1776.*

**N**ous avons annoncé les lettres de ce Lord dans le journal du premier Novembre 1774, page 511. Le choix qu'on vient d'en faire facilitera l'acquisition des principales à ceux qui ne vouloient point acheter la collection entiere. Ce choix est assez bien fait, mais il ne peut manquer d'avoir un défaut essentiellement attaché à toute espece de choix, qui est d'être tellement assorti au goût de celui qui le fait, qu'il ne peut être du goût de tout le monde. Il en est donc du choix comme du goût, il ne faut pas disputer s'ils sont bons ou mauvais.

La lettre 54 contient des réflexions très-fages sur les abus de la liberté & sur la licence de la presse. " C'est un préjugé presque général & répandu depuis près de seize cents ans, que les arts & les sciences ne peuvent fleurir sous un gouvernement absolu, & que le génie se trouve étouffé sous la contrainte de la servitude : cette idée paroît plausible, mais elle est fausse dans le fait. Un auteur peut-il se plaindre avec raison de

ce qu'il n'a pas la liberté de publier le blasphème, la prostitution & la révolte, qui sont également interdits dans les Etats libres & dans les pais despotiques. Le nombre des bons auteurs françois, tels que Corneille, Racine, Moliere, Boileau & la Fontaine, qui paroissent le disputer au siecle d'Auguste, ont fleuri sous l'autorité absolue de Louis XIV; & les célèbres auteurs du siecle d'Auguste n'ont paru que lorsque Rome fut chargée de fers par ce cruel & indigne Empereur. La renaissance des lettres ne fut point due à aucun gouvernement libre; mais à l'encouragement & à la protection de Léon X & de François I, l'un Pape absolu, & l'autre Roi aussi despote qu'il en ait jamais paru „.

La même lettre contient une réflexion sur le genre humain, qui ne le flattera pas, mais qui peut être vraie & qui semble se réaliser aujourd'hui plus que jamais. *Le troupeau du genre humain ne pense point, toutes ses idées sont adoptives.* Après cette décision philosophique, Mr. Chesterfield continue de la sorte : *Nous avons cependant ici quelques préjugés utiles qu'il faut bien se garder de dissiper. La conviction protestante que le Pape est l'Ante-Christ & la prostituée de Babylone, est un plus sûr préservatif contre la Papauté, que tous les solides raisonnemens de Chillingwort.* Cette maniere de se préserver de la Papauté n'est assurément pas bien noble; employer des préjugés en faveur d'une prétendue vérité, ce n'est pas le fait d'un cœur ni d'un esprit bien droit. La vérité dédaigne

l'appui de l'erreur ; l'erreur appelle d'autres erreurs à son secours.

Lettre 56. Les Jésuites paroissent à Mr. de Ch. des hommes qui tenoient de près à la constitution générale du monde politique ; *tâchez*, dit-il à son fils, *de lier connoissance avec les Jésuites, & si vous le pouvez avec le Général, qui ne paroissant gouverner que sa Société, a cependant une grande influence dans tout l'univers.* Nous ne savons pas si les Jésuites entendoient beaucoup les affaires de l'univers, mais nous savons très-bien qu'ils entendoient mal leurs affaires particulières, & que dans l'administration de leurs propres intérêts, bien loin d'être, comme on le disoit, de profonds politiques, ils manquoient très-souvent du bon sens commun. --- Mr. Ch. en indiquant à son fils les livres qu'il doit lire, recommande particulièrement Machiavel, & cela *pour la grande réputation qu'il s'est acquise de politique consommé.* Ce passage donne une mauvaise idée de la politique du Lord, ainsi que de l'ame qui a pû goûter & admirer cette politique perfide & sanguinaire.

Lettre 60.

La plus remarquable de ces lettres est la requête suivante présentée au Roi, dans laquelle le Lord, par une ironie ingénieuse & bien soutenue, tâche de détourner Sa Majesté de cette multitude de pensions qui s'accordoient trop légèrement à des gens qui favoient étaler leurs services avec suffisance, & qui se faisoient craindre en suppliant : *Humble requête de Philippe, Comte de Chesterfield,*

terfield, Chevalier du très-noble Ordre de la Jarretiere.

A U R O I.

“ Le Suppliant étant devenu, par une incurable surdité, aussi inutile que plusieurs de ses égaux le sont par nature, espere en commun avec eux de partager les faveurs de Votre Majesté royale; par ce moyen il pourra épargner ou dépenser, selon qu’il le jugera à propos, & beaucoup plus qu’il ne peut le faire à présent.

Le Suppliant ayant eu l’honneur de servir Votre Majesté dans plusieurs postes très-lucratifs, paroît avoir un titre à une retraite d’autant plus lucrative, pour jouir de l’*otium cum dignitate*, c’est-à-dire, du loisir & une forte pension.

Le Suppliant humblement présume qu’il a une espece de droit à cette pension, il donne son suffrage dans la plus auguste assemblée du monde, il a un bien suffisant pour s’y maintenir; mais il a en même tems (quoiqu’il le dise lui-même) une élévation de sentiment qui lui fait non-seulement desirer cette pension; mais pardonnez, SIRE, une expression à la quelle vous êtes accoutumé, qui le fait insister même pour l’obtenir.

Le Suppliant est peu fait & peu enclin à parler avantageusement de lui-même; mais comme on se doit, ainsi qu’aux autres, un peu de justice, il demande la permission de représenter que sa fidélité envers Votre Majesté a toujours été inébranlable, même dans les tems les plus fâcheux, sur-tout dans la dernière révolte, lorsque le Prétendant s’avança jusqu’à Derby, à la tête au moins de trois mille hommes indisciplinés, la fleur de la noblesse écossaise. Le Suppliant n’alla pas le joindre, comme il auroit pu le faire, s’il l’avoit voulu; mais au contraire, il leva seize compagnies de cent hommes chacune, aux dépens du public, pour soutenir le droit certain de Votre Majesté à la Couronne impériale de ces Royaumes; cette preuve distinguée de sa fidélité a demeuré jusqu’à présent sans récompense.

Le Suppliant craint bien que la liste civile de Votre Majesté ne soit épuisée & dans un état de langueur, après les fréquentes & nombreuses dépenses qu'il a fait faire depuis quelques années; mais il n'ose pas moins espérer, que cette raison dont on n'a fait usage contre personne, ne sera pas employée contre lui; & il a de bonnes raisons pour présumer que le *deficit* sera rempli & approuvé par le Parlement.

Le Suppliant desiré qu'on lui permette d'observer qu'une petite pension est une espece d'opprobre & de disgrâce; elle fait soupçonner un honteux besoin d'une part, & une sorte de charité de l'autre; mais qu'une forte pension montre d'un côté de l'abondance & de la dignité, de l'autre de l'estime, sentiment que Votre Majesté conserve sans doute à un haut degré pour les grands personnages, dont les noms respectables parent votre liste d'aumônes. Le Suppliant se persuade que d'après ce principe, on ne lui proposera pas moins de trois mille livres par an, le capital de cette somme lui seroit plus agréable; mais une pension viagere plus facile à commercer.

Le Suppliant prie Votre Majesté de ne pas soupçonner dans sa demande aucun motif d'intérêt, bassesse pour la quelle il a toujours eu la plus grande horreur. Non, SIRE, il avoue sa propre foiblesse; l'honneur seul est son objet; l'honneur est sa passion; l'honneur lui est plus cher que la vie; c'est à l'honneur qu'il a toujours sacrifié toute autre considération, & c'est d'après cet unique & généreux principe qu'il sollicite maintenant un honneur qui distingua les plus grands hommes de la Grece, qui furent nourris aux dépens du public.

Sur cet honneur si sacré pour lui comme Pair, si cher comme homme, il jure solennellement à Votre Majesté, que s'il lui plait d'accorder cette humble demande, le Suppliant, par reconnoissance, soutiendra avec zele & vigueur les plus mechantes vûes que le plus méchant Ministre pourroit jamais lui suggérer; mais au contraire, s'il n'obtient qu'un refus, il se croit en honneur

obligé de déclarer qu'il s'opposera de tout son pouvoir aux mesures les plus sages & les plus justes que Votre Majesté pourroit prendre.

Le Suppliant se fera toujours un devoir de prier pour la conservation de Votre Majesté „

Les notes que le traducteur de ces lettres y a jointes font pour l'ordinaire très-sages, & manifestent un esprit juste & vrai. P. ex. le Lord dans la 32<sup>e</sup>. lettre dit : “ Quant „ au génie de la poésie, si la nature vous „ l'a refusé, vous ne ferez jamais poète ; „ mais c'est seulement quant à l'imagina- „ tion & à l'invention : car chacun peut „ en s'appliquant, devenir maître par- „ fait dans l'art poétique qui consiste „ dans le nombre, la mesure, l'harmonie „ du vers „. Sur quoi l'auteur des notes observe très-judicieusement que *l'imagination seule constitue le poète ; à quoi servent la mesure & l'harmonie si la nature nous a refusé le génie ?* ----- Mr. Ch. dit dans la même lettre : “ Par l'étude & l'application „ chaque homme peut devenir bon orateur „. Ce que la note contredit en ces termes : *L'étude & l'application peuvent faire un érudit, un logicien qui raisonne conséquemment ; mais ce n'est pas là l'éloquence, il faut avoir reçu de la nature, de la chaleur, du génie, & la facilité d'exprimer ses idées, sans cela on ne sera jamais qu'un froid orateur*

On a joint aux lettres de Mr. Ch. la correspondance d'Elisa avec Yorick, ouvrage de Mr. Sterne que le traducteur exalte d'une manière ridicule & aussi romanesque que celle dont écrit Mr. Sterne : *Il dit qu'en*

*lui tout étoit original ( c'est ce qu'il y a de plus vrai, mais est-ce un éloge? ) qu'il prêchoit la philanthropie, la charité, la sensibilité. La sensibilité se prêche aussi inutilement que la poésie & l'éloquence, que le traducteur a très-bien dit être un effet de la constitution physique. Le voiage sentimental de Mr. Sterne, dont le traducteur fait un cas infini, est une vraie puérité, une fadeuse indigne de la littérature & de la philosophie. Voyez le Journal de Mars 1774, p. 183.*



**J. J. Ungers Entwurf, &c. Essai d'une machine au moïen de la quelle tout ce qu'on joue sur le clavecin, se trace de soi-même en notes. Envoïé en 1752 à l'Académie roïale de Berlin, avec la correspondance à ce sujet entre Mr. le Directeur Euler & l'auteur, & quelques autres pièces justificatives. A Brunswicks in-4°. , avec 8 planches.**

**L**E but de cette machine est d'éterniser les accords que d'heureux momens combinent sans effort & sans étude sous les doigts d'un habile organiste, & qui sans cette précaution se perdent aussi-tôt dans l'air où ils sont nés, sans que leur auteur même ne puisse les reproduire. L'idée d'une telle machine n'est pas nouvelle. On lit dans tranfactions philosophiques de 1747, qu'un Ecclésiastique

Ecclésiastique nommé Creed, fit connoître à la Société roïale un projet de cette nature qu'il avoit formé. Mr. Unger afsûre que ses idées remontent à l'année 1745. Aïant perfectionné de plus en plus son invention, il en envoïa le deffein à l'Académie roïale des Sciences de Berlin en 1749, dans l'efpérance qu'elle le feroit exécuter par quelque habile mécanicien. Les mémoires de cette Académie pour l'année 1771 font voir que cette exécution a eu lieu.

Un fort habile artiste mort depuis peu (Mr. Hohlfeld), chercha non-seulement les moïens de faire une semblable machine, mais encore de l'appliquer immédiatement à chaque clavecin. On le sollicita de pousser plus loin encore ce travail, & d'imaginer un clavecin où les tons, comme dans le violon, continuassent aussi long-tems qu'on voudroit. Il en vint à bout & termina bien-tôt après sa carrière. Lorsque le Roi de Suede honora de sa présence l'Académie de Berlin, Mr. le Professeur Sulzer mit sous ses yeux cette machine dans l'état où nous venons de voir qu'elle a été conduite; & le Monarque en parut satisfait.

Or, dans tout cela, il n'a jamais été fait la moindre mention de Mr. Unger, à qui l'on avoit cependant les principales obligations. On lui avoit promis que son mémoire avec les figures qui y appartiennent, paroîtroit dans les mémoires de l'Académie, dont il est associé externe. On ne lui a pas tenu parole; & il n'y a été fait mention

que de la machine de Mr. Hohlfeld. Sensible à cet oubli, il a cru devoir instruire le public de toutes ces circonstances, & mettre en même tems sous ses yeux l'invention qu'il paroît revendiquer à juste titre. La machine telle qu'il l'a présente, a beaucoup d'analogie avec celle qui trace d'elle-même sur un papier la longueur & la force du chemin parcouru.

Pour se faire l'idée la plus simple de ce mécanisme, il faut concevoir sous les touches du clavecin un papier qu'on peut faire avancer au moien de deux cylindres. Au dessous de chaque touche, il y a un craïon qui approche de la surface du papier. Quand on presse & baisse la touche, le craïon touche le papier; & comme celui-ci avance toujours, le craïon y trace des lignes, qui par leur longueur déterminent la durée du ton & par leur situation le ton même.

Telle est la disposition générale de cette machine, à la quelle se joignent encore plusieurs autres déterminations particulières, qui achevent de la rendre commode & d'un usage sûr.

Il est surprenant que depuis qu'on est instruit de cette invention dont le fond est très-intéressant pour les musiciens, il n'y ait pas eu un concours d'artistes qui se soient occupés du soin de la perfectionner.



---

*Avis au peuple sur sa santé , par Mr. Tissot , Docteur en médecine de la Société royale de Londres , &c. Sixieme édition , revue par l'auteur. A Lausanne 1775 , chez Graffot ; à Liege chez Orval-Dema-zeau. 2 vol. in-12°.*

**I**L y a peu d'ouvrages dont on ait fait un si grand nombre d'éditions , parce qu'il y en a peu qui soient d'une utilité plus générale & mieux constatée. On l'a traduit dans toutes les langues ; les Allemands , les Italiens , les Espagnols , les Anglois , les Hongrois , les Polonois , les Russes se sont empressés à naturaliser dans leur país ces fruits d'une expérience éclairée qui en simplifiant les préceptes de l'art salutaire , les met à portée de tout le monde & rend pour ainsi dire tous les individus de la société arbitres & conservateurs de leur santé. Ce livre parut pour la première fois en 1761 , & en 1774 Mr. T. en connoissoit plus de 40 éditions , sans parler de celles qui n'étoient pas parvenues à sa connoissance. Croiroit-on que dans une profession qui ne doit avoir pour but que la santé des hommes , il s'est trouvé des censeurs qui se sont élevés contre un ouvrage qui enseignoit si supérieurement la manière de la conserver & de la réparer ? Peut-être craignoient-ils que leur ministère ne fût dorénavant moins nécessaire & moins

recherché. Mais cette crainte fût-elle fondée, ne devoient-ils pas souhaiter eux-mêmes qu'il y eût moins de malades, dût-il y avoir aussi moins de médecins? *Il seroit à souhaiter*, disent-ils, *que l'on n'eût jamais écrit sur la médecine en langue vulgaire, & que la médecine fût restée entre les mains des médecins.* Mais, répond Mr. T., ils n'ont pas senti que la première partie de ce souhait est impossible, & que ce ne sont pas les livres de médecine qui ont mis cette science entre les mains des femmes & des charlatans. En quelle langue vouloient-ils donc qu'écrivissent les médecins grecs, qui ont écrit les premiers & le mieux de tous; & croient-ils que ce soit dans les ouvrages des grands médecins françois & anglois, qui ont écrit dans leurs langues, que les charlatans de ces deux nations puissent leurs raisonnemens insensés & leurs recettes dangereuses?



*Les histoires de Salluste, traduites en françois; avec le latin revû & corrigé, des notes critiques & une table géographique. Par Mr. Beauzée de l'Académie françoise. Seconde édition. A Paris, chez Barbou; à Liege chez Orval Demazeau. 1775.*

**M**R. Beauzée nous paroît avoir tous les talens nécessaires pour avoir parfaitement réussi dans cette traduction; mais

nous convenons de bonne foi que nous n'avons pas eu le courage de la lire. L'orthographe singulière & vraiment ridicule que le traducteur a adoptée, nous a mis dans une vraie impossibilité de nous occuper de son travail. Mr. Beauzée écrit *généraus, abé, deus, létres, cète, èle, reconoitre, bién* &c. C'est ce qu'il semble appeler dans son avertissement la *philosophie du langage* : nous n'avons rien trouvé de bien philosophique dans un usage qui, comme nous l'avons déjà observé ailleurs, causeroit dans la langue française une révolution très-nuisible ; les raffinemens de Mr. Beauzée, s'ils pouvoient jamais être adoptés, en produiroient d'autres ; on perdrait toutes les étymologies, on obscurceroit le génie de la langue & l'histoire de ses variations, on défigureroit toutes les éditions qui ont paru jusqu'à nos jours. Les auteurs & les lecteurs accoutumés à l'ancienne orthographe seroient réduits à se placer avec les enfans pour apprendre à lire & à écrire ; la nouvelle méthode pour être peut-être plus conforme à la prononciation du moment, n'en auroit pas moins combattu l'impression d'un long usage qui a subjugué l'imagination & les yeux. Il y a de plus dans la manière de Mr. Beauzée une inconséquence extrême : s'il faut écrire *métaphisique* sans y, pourquoi écrit-il *œuvres* avec œ ? S'il faut ne consulter que la prononciation, pourquoi écrire *fondemens, gents*, &c. ? Nous vivons dans un siècle de frivolité & de pédanterie qui influe même sur

les vrais savans , & dégrade la beauté & l'utilité de leurs talens. Du reste c'est le sort des langues de s'altérer & de se corrompre comme tout ce qui existe ; & il faut bien se consoler de voir faire à nos littérateurs les préparatifs d'une révolution inévitable selon la nature même des choses humaines. Comment veut-on , disoit un des plus célèbres législateurs de la littérature , assûrer la gloire & l'éternité aux langues , puisque le destin la refuse aux plus grands & aux plus solides ouvrages des mortels ?

*Mortalia facta peribunt :*

*Nedum sermonum stet honos & gratia vivax.*

Hor. a. p.

Le goût de Mr. Beauzée pour le singulier paroît admirablement dans son épître dédicatoire. Elle est très-courte & très-curieuse : A Monsieur le Duc de Nivernois &c. *Non alius erga te novus honor superest , quàm si aliquandò de te tacere audeamus.* Plin. Paneg. Traj. cap. 55.

C'étoit un crime de leze-Majesté chez les tyrans de Rome de ne pas les éloger & exalter sans relâche , Pline loue Trajan de ce qu'on pouvoit se taire impunément sur son compte. Mr. Beauzée a cru que c'étoit un bel bien épigrammatique d'adresser pour tout éloge ce passage à Mr. le Duc de Nivernois.

☞ C Eux qui sur la parole de Mr. l'Abbé du *Val-Pyrau*, Docteur de *Sorbonne* & en *Droit*, ont cru que nous avions fait de son discours une critique *aussi injuste que mal fondée*, sont priés de se détromper. Indépendamment des observations que nous avons déjà faites ( 1. Mars 1776, p. 333 ) & qu'il auroit fallu réfuter au lieu de nous accabler d'injures ; voici quelques propositions que nous soumettons au jugement de tous ceux qui connoissent le ton, les idées & les expressions favorites des philosophes modernes. “ *Le souverain vicieux est l'être le plus vil que puisse enfanter le crime* (a). *Je parle de cette Religion qui n'emprunte son éclat que de la vertu, qui respecte les opinions* (b). *La Religion dé-*  
*favoue*

(a) *Discours sur l'accord de la Religion & des rangs.* P. 5. Dans le souverain vicieux le chrétien ne cesse pas de voir le ministre de Dieu ; David se voyant maître du fort de Saül, le considéra comme l'*Oint du Seigneur* : selon notre homme il l'auroit dû regarder comme l'*être le plus vil que puisse enfanter le crime*. On sent qu'elle auroit été la conséquence d'une pareille manière d'envisager ce Roi vicieux ?

(b) P. 7. La vraie Religion emprunte son éclat de la divinité de ses dogmes, de la certitude de ses preuves, de sa persévérance & de son immuable durée, autant que de la vertu de ses sectateurs. C'est au contraire de la Religion que la vertu tire sa solidité & sa consistance. ---  
Quelles sont ces opinions que la Religion res-  
*pecte ?*

*savoue les codes fanatiques d'un Théodose & d'un Constance autant que l'apostasie de Julien (a). Néron qui la persécute ne lui fait pas plus d'horreur que Constantin qui la protège lorsqu'il se souille &c. (b). Il n'est pas question de cette piété que consacrent des vertus chimériques & factices & qui feroit un mérite d'être inutile aux autres (c). L'homme destiné pour agir mérite plus lorsqu'il sert l'Etat & son Prince que lorsqu'il est oisivement orthodoxe (d). Les erreurs qui dérobent bent vos bras à la patrie, vos ames à la peste ? Si ce sont des vérités essentielles, ce ne sont donc pas des opinions; si ce sont des erreurs capitales, la Religion les condamne & est bien éloignée de les respecter; si ce sont des erreurs ou des vérités indifférentes, la Religion n'y prend aucun intérêt & ne leur prodigue ni ses soins ni ses respects.*

(a) Pourquoi placer le Prince le plus sage, le plus chrétien à côté d'un monstre de fanatisme & de cruauté? Qu'on nous nomme le *Docteur de Sorbonne*, qu'on cite un ami de la Religion qui ait jamais placé le grand Théodose avec Constance & Julien l'apostat?

(b) *Néron & Constantin*. Voilà qui est admirable. On reconnoit ici l'historien de Ferney. Mr. D. a sans doute dédaigné de lire la refutation des erreurs de son modele.

(c) P. 12. Cela n'a pas besoin d'explication; il est copié tout du long de plus de cent brochures tout-à-fait philologiques.

(d) P. 12. *Oisivement orthodoxe*. O la belle expression à la mode! On reconnoit encore ici les sources de l'auteur. Il faut servir l'Etat & être orthodoxe tout ensemble: voilà la sage leçon que Mr. D. devoit donner. Mais Mr. D. avoit devant les yeux la très-chrétienne *histoire philologique & politique*, t. 3. p. 304, édit. d'Amst. 1773. Il n'a cru pouvoir mieux faire que de copier

raison, vos sens à la nature (a); un zele outré & aveugle trouble pieusement le repos des empires & marche toujours à côté du fanatisme (b). Les Grecs eurent tout à craindre quand leurs temples se multipliaient à l'excès (c). On critique Louis IX d'avoir porté dans un hémisphère étranger des secours inutiles. On blâme l'Abbé de Citeaux, &c. (d). Quand il s'agit des peuples, la Religion s'alarme moins de voir les pensées de Marc-Aurele entre les mains des souverains que de les voir méditer les actes des

---

pieux ce passage d'un ouvrage que les Evêques de France dans leur dernière assemblée ont condamné comme une des plus monstrueuses productions de l'incrédulité.

(a) P. 13. Ces erreurs sont les conseils évangéliques. L'auteur s'en explique dans tout le cours de son livre.

(b) P. 13. Il y a aujourd'hui si peu de zele dans le monde, & ce zele trouble si peu les empires, que l'auteur n'a pu parler de la sorte que par une espece de réverbération, de réflexion de son; il a entendu, il a répété.

(c) P. 17. La multitude de nos temples en facilite l'accès, nourrit la dévotion, sert de monument à la piété des fideles qui les ont bâtis, fait l'ornement des villes & étale les richesses de l'architecture en l'honneur du grand architecte du monde. Le plaissant zele que celui qui s'empare d'un semblable objet, pour persuader qu'on en a tout à craindre &c.!

(d) P. 25. Ce Louis IX est St. Louis. Cet Abbé de Citeaux est St. Bernard. Les philosophes les blâment sans doute, mais nous ne connoissons aucun Docteur de Sorbonne qui les ait blâmés. Nous avons démontré que les croisades étoient à l'abri de toute critique; les défenseurs de la Religion ont pensé là-dessus comme nous: pourquoi Mr. D. en croit-il plutôt les philosophes?

*martyrs* (a). *Pour quelques pratiques de piété nous les mettrions* (les destructeurs des hommes) *dans les cieux* (b). *La Religion est ce qui frappe le plus les hommes, & la vraie piété ce qui rassure le plus les consciences* (c) &c. &c. „. Nous ne finirions pas si nous voulions copier tout ce qui dans ce discours a le vrai ton de la philosophie moderne, sans en avoir néanmoins l'ensemble & la cohérence. Nous nous offrons à entrer dans un plus grand détail, si l'auteur ne se contente pas de celui-ci. Nous ferons en même tems un catalogue de tous les mots philosophiques que l'auteur répète avec une persévérance invincible, & qui étant rapprochés, forment plus des deux tiers de son ouvrage :

---

sophes? V. le Journ du 1. Août 1775, p. 164. --- 15. Decemb. p. 880. L'ardeur de Mr. D. contre ces expéditions est si grande qu'il envoie saint Louis jusqu'en Amérique, seul *hémisphère étranger* dont ont ait jamais parlé, & qui alors n'étoit pas encore connu.

(a) P. 26. Eh! quel mal produira dans un souverain la lecture des actes des martyrs? Quel bien y produira Marc-Aurele, que les maximes de la Religion fortement exprimées dans la vie des Saints ne produisent encore mieux? Nous parlons ici d'après J. J. Rousseau.

(b) P. 46. Si Mr. D. est si facile, la Religion & ses vrais Ministres ne le sont pas. Il a tort de généraliser une telle indulgence qui n'appartient qu'à lui & dont le ridicule & l'injustice ne peuvent tomber que sur lui.

(c) P. 54. Où est la vraie piété sans religion? Ces deux choses peuvent-elles souffrir quelque séparation même intellectuelle?

vrage : tels que *fanatisme, superstition, intolérance, zèle sanguinaire, erreurs populaires, préjugés, opinions, disputes sur les mystères, utilité, bienfaisance, humanité, &c. &c.* Nous dresserons de plus une liste des plagiats tant de ceux du *discours* que de ceux du *catéchisme social*, où l'on trouve continuellement des passages très-longes copiés avec une suffisance que n'ont pas les auteurs originaux. Nous rassemblerons enfin les inconséquences, les contradictions & le galimatias : ce dernier sur-tout s'est niché ici avec une aisance & un air de domination qui fait croire qu'il est sûr d'y tenir. En attendant qu'on nous demande ce précieux détail, nous transcrirons le compliment que Mr. Duval nous adresse dans une feuille périodique, pour égayer ceux qui ne l'ont pas encore lû, & pour rassûrer ceux qui par une excessive charité ont paru craindre qu'il ne nous enterrât dans toutes les formes.

“ *Les suffrages de ses nouveaux Confre-*  
*res sont bien capables de consoler Mr. l'Ab-*  
*bé Duval de la critique aussi injuste que mal*  
*fondée (a) qui a été faite de son discours,*  
*par l'Ex-Jésuite qui dirige le Journal poli-*  
*tique*

Courier du  
 Bas-Rhin.  
 N<sup>o</sup>. 43.

---

(a) *Injuste & mal fondée*, en matière de critique, étant parfaitement synonymes, il n'étoit pas possible que la critique ne fût pas *aussi injuste que mal fondée*, l'un étant la mesure de l'autre. On pouvoit s'épargner ce pléonasmé.

tique & littéraire de Luxembourg. Ce libelliste (a) a dit à Mr. Duval la grosse injure que les dévôts (b) & ceux qui feignent de l'être ne manquent jamais de dire à quiconque ne pense pas comme eux, c'est-à-dire, qu'il étoit un esprit fort (c), un rejetton de la philosophie moderne. Mais ce qui est plus condamnable, c'est qu'il s'est moins attaché à critiquer l'ouvrage de l'auteur qu'à

---

(a) Pourquoi libelliste? si les propositions citées sont effectivement dans le livre; si elles sont reprehensibles, ne fût-ce que par leur parfaite conformité avec celles des ennemis déclarés de la Religion; nous avons dit vrai: un libelle est un assemblage de calomnies; un libelliste est celui qui le fait.

(b) Si ceux qui ne sont pas bien dévôts mais néanmoins sincèrement attachés à la Religion, jugent le discours de Mr. D. très-sage & très-orthodoxe, nous nous soumettons volontiers à l'anathème. Nous prenons pour juges les Evêques de France, plus vertueux que les autres dans les écrits philosophiques, & pour mettre l'auteur tout-à-fait à son aise, Messieurs de la Maison & Société de Sorbonne, ses Collegues, à ce qu'il dit, & ses très-chers Confreres. Mais pour les faux philosophes & l'Arctin de Cleves, nous récusons absolument leur suffrage.

(c) Nous avons dit tout le contraire. Voici nos termes, p. 333: Mr. l'Abbé avec assez de courage pour vouloir être incrédule, a néanmoins encore assez de préjugé pour vouloir être chrétien. Il y a bien loin de-là à la force d'esprit. Quand on est fortement en colere, on ne voit plus, on ne lit plus, on ne raisonne plus.

*outrager sa personne (a) ; procédé très-reprehenfible de la part de tout Journalifte ; mais encore plus d'un Journalifte Ex-Jéfuite (b). Faisons ici cette obfervation, qu'il eft bien fingulier que les membres de cet Ordre anéanti & enterré dans toutes les formes (c), ne foient pas guéris de la rage de faire parler d'eux, de fe mêler encore des*

---

(a) Cela eft d'un faux vilible pour quiconque à lû notre critique. Nous n'avons jugé l'auteur qu'autant qu'il fe fait connoître par fes écrits. La maniere de penfer étant dans l'homme, le moyen de parler de l'une fans parler de l'autre ? Quelle différence les anciens mettoient-ils à dire que Mævius *écrivoit de mauvaiſes poëſies*, ou que Mævius *étoit un mauvais poëte* ? --- Preuve évidente que nous n'avons pas prétendu *outrager la perſonne de l'auteur* ; c'eſt que nous n'avons rien dit ni de fon véritable nom, ni de fon état, ni des raifons pour les quelles il fe trouve à F\*\*, quoique tout cela nous foit très-connu.

(b) Pourquoi un mauvais *procédé* feroit-il *plus reprehénſible de la part d'un Journalifte Ex-Jéfuite que de la part d'un autre* ? Sans doute parce qu'il eft ſuppoſé devoir être plus ſage ? Soit ; nous admettons cette raifon, à la quelle on n'a peut-être pas réfléchi.

(c) Eh bien, cela eft aſſûrément plus admirable que revoltant. Agir & combattre après la mort, & après l'enterrement *le plus funel*, c'eſt, ſuivant le très-fublime Taſſo, le comble de l'héroïſme & de la gloire :

*Andava combattendo, ed era morto.*

*affaires de ce monde (a) ; & que nouveaux Vampires, ils ne cessent de sortir de leurs tombeaux pour venir troubler & inquiéter les vivans (b) ,,*

(a) Nous ne nous mêlons que des affaires du monde littéraire, qui est en proie à bien des vivans qui n'y entendent pas plus que les morts. Eh ! pourquoi la liberté d'écrire, aujourd'hui si bien établie & si bien prêchée, ne s'étendrait-elle pas jusqu'aux morts, sur-tout jusqu'à ceux qui sont morts de la rage de faire parler d'eux ? Les payens laissoient faire aux morts & aux enterrés tout ce qu'ils avoient eu la rage de faire durant leur vie ; les chrétiens seroient-ils plus cruels ?

Æn. 6.  
v. 653.

*Quæ gratia currûm  
Armorumque fuit vivis, quæ cura nitentes  
Pascere equos, eadem sequitur tellure repostos.*

(b) Nous n'inquiétons que les vivans qui écrivent & qui ne nous paroissent pas bien écrire. Que Mr. D. écrive un bon livre, nous n'inquiéterons que ses critiques ; nous lui en donnons parole, & en cas de contravention, nous consentons à disparaître sans retour de dessus l'horizon de la littérature, & d'entendre M. D. nous dire charitablement :

Disparaissez donc, je vous prie,  
Et que le Ciel par sa bonté  
Comble de joie & de santé  
Votre défunte Seigneurie. *Molière.*

Oh ! voici encore du neuf & du plus divertissant. Nous finissons cet article, lorsqu'on nous fît lire le N<sup>o</sup>. 46 de la gazette de

Cleves, où l'Aretin nous accuse d'avoir dit que Mr. d'Alembert n'est *ni géomètre ni mathématicien*, que Mr. de Buffon n'est *ni physicien ni naturaliste* ; nous invitons nos lecteurs à relire la page 179 & 181 du Journal du 1. Juin qui est celui que l'Aretin cite ; ils verront d'abord que cet article n'est pas de nous, qu'il a été copié d'une feuille périodique ainsi que nous l'annonçons dans le titre ; ils apprécieront ensuite la bonne foi de l'Aretin, sur-tout par ce qu'il nous attribue touchant le célèbre Mr. de B. (a).

----- L'Aretin se plaint aussi que le passage sur les sages-femmes, transcrit mot à mot du sage & généralement admiré Mr. Roussel, exprimé avec toute la décence possible \*, a alarmé l'extrême pureté de son cœur. Nous prions quelque zélé directeur, tel que le P. Wagner, d'employer ses lumières à ramener le calme de l'innocence dans cette ame saintement timide, & toute occupée de la conservation d'une vertu pour la quelle elle a témoigné constamment dans ses écrits l'attachement le plus vif.

V. le même  
Journ. p.  
163 & suiv.

---

(a) *Mr. de B. se repose sur ses lauriers. Ces lauriers ne sont pas tous également verts. C'est ce que l'Aretin a rendu par ces paroles : Mr. de B. n'est ni physicien, ni naturaliste. Un seul trait de cette nature ne devoit-il pas suffire pour apprécier au juste l'honneur & la délicatesse de ce fidèle commentateur.*

---

Le *Dé à coudre* est le mot de la dernière  
Enigme.

## E N I G M E.

**Q**uoique je sois très-redoutable,  
 Tout le monde, à l'envi, me donne de l'emploi:  
 Je sers au lit comme à la table,  
 Je suis d'un commerce agréable,  
 Quand on met la règle chez moi;  
 Mais trop de liberté me rendant intraitable,  
 Je fais par tout régner l'effroi.  
 Pour la discrétion il ne s'en trouve guère  
 Qu'à la mienne on puisse égaler:  
 Billet, lettre importante, ou d'amour ou d'affaire,  
 Qu'on m'en fasse dépositaire,  
 Jamais on n'en entend parler.

NOUVELLES



## NOUVELLES POLITIQUES.

## TURQUIE.

**C**ONSTANTINOPLE (le 1. Mai.) Le Prince Repnin, Ambassadeur de Russie, partit de cette ville le 24 Avril. La Porte lui a fait rendre les honneurs ordinaires. Une escorte, commandée par un Pacha à deux queues, l'accompagna avec une bande de Chiaoux & les musiciens du Grand - Visir, depuis son hôtel jusqu'au Ponte-Piccolo. Le Prince Repnin y a reposé un jour, & a continué le 26 sa route pour Pétersbourg. On prétend que S. E. est partie fort mécontente, parce que la Porte, disoit-il, n'a cherché qu'à traîner les affaires en longueur, & à éluder l'exécution des principaux articles du dernier traité de paix.

Le 30 du mois dernier, le Grand - Visir donna à Delma - Bagtschi, endroit situé sur le canal, un grand dîner à Hassan, Capitaine-Pacha. Cet Amiral, dont toutes les nouvelles publiques ont annoncé la mort & qui se trouve parfaitement rétabli de sa dangereuse maladie, sortit du port le jour suivant avec toute sa flotte, composée de 9 vaisseaux de guerre & 4 galeres. A son arrivée aux Dardanelles, elle sera renforcée par 4 vaisseaux de ligne nouvellement construits & équipés. En vertu de ses instructions,

I. Part.

Z

Haffan - Pacha doit aller d'abord visiter les îles de l'Archipel & les échelles voisines, particulièrement le port de Smyrne. Ensuite il passera sur les côtes de la Syrie, pour châtier la ville de Jaffa & tâcher de déconcerter les desseins d'Aly-Daher, fils du feu Chéik-Daher, qui, pour venger la mort de son pere, menace de faire soulever tous les habitans de cette contrée, aux quels ceux de Jaffa viennent de donner l'exemple. Le Capitain - Pacha terminera son expédition en Morée, où il doit réprimer la licence des Albanois, qui ruinent cette province par leurs pillages & leurs dévastations.

Depuis quelque tems l'on n'avoit rien appris au sujet du siège de Bassora, entrepris par les Persans; mais l'on a été informé par des lettres de Bagdad, que le 21 Septembre 1775 les Persans ont donné un assaut général à la ville : ils avoient d'abord pénétré dans quelques-uns des quartiers; mais les assiégés, redoublant d'efforts, parvinrent enfin à les repousser avec perte de plus de douze cents hommes. Sadek-Kan, Général des assiégeans, & frere de Kerim-Kan, Régent de la Perse, a été lui-même dangereusement blessé, & son fils tué dans cette rencontre. Kerim-Kan, en commençant les hostilités contre la Porte, n'en vouloit, disoit-il, que personnellement à Omar-Pacha, Gouverneur de Bagdad. Celui-ci ayant été dépossédé d'abord, remplacé par Mustapha-Spanakgi, Pacha d'Orfa, & enfin tué au milieu des troupes, qu'il avoit enga-  
gées

gés à le défendre contre les ordres du Grand-Seigneur & à le maintenir dans la jouissance de ses biens, l'on s'étoit attendu, que les Persans, contens d'avoir vû sacrifier l'auteur de la guerre, se désisteroient de leur entreprise; mais l'événement a fait évanouir ces espérances; & les pertes sensibles, que Sadek-Kan a essuies, le rendront apparemment plus acharné à la destruction de Basfora.

### R U S S I E.

PETERSBOURG (*le 24 Mai.*) Le corps de feu Mad. la Grand'Duchesse de Russie, aiant été transporté au Couvent de St. Alexandre-Newski, y a été exposé pendant quelques jours dans une salle de parade. La cérémonie de l'inhumation s'est faite le 7 de ce mois. Le deuil durera trois mois; savoir le grand deuil trois semaines, le second deuil trois autres semaines, & le petit deuil le reste du tems.

Il paroît assez vraisemblable, qu'il ne regne pas une parfaite tranquillité à la Cour: le Prince Potemkin, élevé depuis peu au faite des honneurs, a reçu ordre de la quitter; & le voiage du Comte André Rafumowski, qui jouissoit d'une très-grande faveur auprès du Grand-Duc, a également l'air d'une disgrâce. Le Grand-Duc, à ce qu'on assure, doit voier vers Archangel & ensuite vers Revel, Berlin &c.

Le Comte Branicki, Grand-Général de la Pologne, a eu le 6 son audience de congé

de l'Impératrice à Czarsko-Zelo ; & il s'est mis en route pour retourner à Varsovie.

L'escadre destinée à faire d'abord quelques évolutions en présence de S. M. I. à la hauteur de Crasna-Horka & ensuite à aller croiser dans la Baltique pour exercer les matelots, ne fera pas aussi forte, qu'il étoit ordonné ci-devant. Elle ne sera composée que de onze vaisseaux de guerre y compris les frégates ; les autres ont été contremandés. --- L'on équipe actuellement à Cronstadt trois frégates destinées à aller croiser dans la Méditerranée, pour y mettre la navigation & le commerce de notre nation à l'abri des insultes des corsaires barbaresques.

--- L'on écrit d'Archangel, que les agens de l'Angleterre y portent de grosses sommes d'argent, pour acheter des quantités très-considérables de bois de construction & d'autres articles, que cette nation tiroit ci-devant de ses colonies, & qu'aujourd'hui elle est obligée d'acheter d'autres pour les employer contre elles. Les peuples de l'intérieur du pays se rendent en foule dans ce port avec des cordages, des mâts, de la poix &c. dont ils se défont très-avantageusement, & d'une manière à augmenter beaucoup la circulation des espèces.

Nous apprenons de Witfchnei - Wolotfchok, que l'ouverture du nouveau canal de communication & des écluses construites pour diriger & contenir les eaux, s'est faite le 28 Avril. Ce même jour, il y passa 6 barques chargées de fer & 4 bateaux plus

petits, chargés de différentes marchandises, venant de la Twerza ; & le 29 ils furent suivis de 24 barques chargées d'huile, de chanvre &c.

Il arrive tous les jours dans cet Empire, nombre de Chrétiens russes qui étoient captifs chez les Turcs ; on en envoie beaucoup en Crimée, où on leur fait des établissemens, dans l'espérance qu'ils pourront un jour résister aux Tartares, qui continuent de désoler cette presqu'île ; on sent que ces misérables ne sont pas trop réjouis du nouveau sort qu'on leur fait après une longue & dure captivité essuïée pour le service de l'Etat. Il y arrive aussi journellement des corps considérables de Turcs asiaticques, au service de la Porte, & on n'en fait pas trop la raison. En général les nouvelles que nous recevons des frontieres de Turquie, ne sont rien moins que consolantes pour ceux qui desirent la paix. Elles nous apprennent que les Turcs perseverent dans le dessein que quelques-uns d'entre-eux ont pris de détruire tous les Chrétiens, qui leur tomberont sous la main. Ils n'épargnent, ni les Catholiques, ni les Grecs orientaux, ni les Grecs russes ; les troupes autrichiennes dispersées sur les frontieres de l'Empire, sont sur-tout exposées à cette fureur barbare, & très-souvent elles en sont les victimes.

### P O L O G N E.

VARSOVIE ( *le 30 Mai.* ) Le Prince Primat de Pologne est parti le 7 de ce mois

de Dantzig pour Dresde, d'où il se rendra, dit-on, à Montpellier, pour y rétablir sa santé extrêmement délabrée. ---- Le Comte Branicki, Grand-Général de la Couronne, & le Comte Potocki, Grand-Notaire de Lithuanie, font depuis quelques jours de retour de Pétersbourg, & paroissent peu satisfaits de leur voiage.

L'on a achevé dans les Chancelleries des deux nations l'expédition des Universaux, ou lettres circulaires pour la convocation des Diétines ante-comitiales. En voici la traduction.

STANISLAS-AUGUSTE, *par la grace de Dieu, Roi de Pologne, Grand-Duc de Lithuanie, &c. &c. &c.* Depuis près de douze ans que nous gouvernons cette nation libre, qui du sein de l'égalité, dans la quelle nous avons été élevés, nous a tirés par ses libres suffrages pour nous placer sur le thrône, & nous confier les rênes de l'Etat, nos soins constans ont été d'augmenter le bonheur universel des pays de la République & de ses sujets, & de diriger vers le même but, c'est-à-dire, vers le bien public, les esprits de ceux qui, étant enfans d'une même mere, nous doivent pour le présent regarder comme leur Pere commun.

Bien que plusieurs circonstances critiques qui ont affligé le pays, ne nous aient pas permis de jouir du fruit de nos vœux sinceres, il est cependant & il sera toujours de notre devoir, de ne perdre jamais de vûe un semblable objet. Et, comme les meilleures intentions pour l'avancement du bien public ne sauroient être efficaces sans consulter en commun avec les Etats, c'est pourquoi, voulant en cela nous conformer aux loix, nous convoquons une Diète générale ordinaire, pour le 26 du mois d'Août de l'année courante, ici à Varsovie, de maniere que le droit alternatif, de donner un Marechal à la Chambre

des Nonces, appartienne cette fois-ci à la Province de Lithuanie : Nous désignons le 15 du mois de Juillet pour tenir dans les endroits accoutumés les Diétines des Palatinats, terres & districts ; & le 29 du même mois de Juillet pour tenir l'assemblée générale de la Grande-Pologne à Posen, après la tenue des Diétines pour l'élection des Nonces ; assemblée que la loi de 1768 a autorisé pour déterminer les instructions des Nonces : nous fixons pour objets de ce Conseil-général de la nation ceux provenant de l'exécution difficile en elle-même, ou devenue difficile de quelques constitutions de la dernière Diète. Il sera rendu compte par-devant les trois Etats de la République assemblés, de ce que la dernière Diète nous a confié & au Conseil perpétuel établi près de nous, telles que les différentes négociations avec les Puissances étrangères par rapport aux limites, les divers plans dressés par le même Conseil pour perfectionner le gouvernement intérieur & l'économie de la République. Il dépendra par conséquent de notre suprême volonté, conjointement avec les Etats assemblés, d'admettre ce qui nous paroîtra nécessaire. Nous conjurons donc par l'amour de la patrie qui doit animer nos cœurs, tous les Palatinats, terres & districts, de choisir du nombre de leurs habitans des Nonces qui n'ayant en vûe que le bien public & son avancement, ne cherchent point, par des prétextes spécieux & tendant à leur utilité particulière, à perdre un tems précieux ; mais qui dans les délibérations qu'on entreprendra sur les matieres susmentionnées, & autres qu'ils reconnoîtront appartenir au bonheur public, unissent avec toute l'application possible leurs travaux à nos efforts. Comme suivant la disposition des loix qui désignent en Pologne le tems de la tenue des Diétines pour l'élection des Nonces & des Députés au Tribunal, il en résulte pour cette année l'inconvénient que ces Diétines devoient avoir lieu le même jour 15 de Juillet, il est de notre prévoyance d'écarter les difficultés qui en proviendroient, particulièrement dans les endroits marqués également pour l'une & l'autre

de ces Diétines. En conséquence, & de l'avis de notre Conseil permanent, nous jugeons à propos que les Diétines pour l'élection des Députés, soient tenues le Lundi après le jour au quel commenceront les Diétines pour l'élection des Nonces, c'est à-dire, le 22 du mois de Juillet. Cette disposition par rapport au tems de la tenue des Diétines, faite quelquefois par d'illustres Citoyens qui ont séance aux susdites assemblées, ne pourra, non par un motif arbitraire, mais par une nécessité réelle, être regardée ni par nous, ni par les Etats assemblés à la Diète prochaine, comme une infraction des loix ; puisqu'au contraire elle assurera l'efficacité tant des Diétines pour le choix des Nonces, que de celles qui ont pour objet l'élection des Députés. C'est pourquoi nous recommandons expressément à tous les Palatinats, terres & districts, cet arrangement par rapport au tems de la tenue des Diétines. Eloignées de tout doute & dans une entière confiance que les illustres Palatinats, terres & districts, conformément à nos intentions ci dessus exposées, éliront des Nonces pour la Diète prochaine, & qu'ils les muniront d'instructions tendant au bien public ; qu'enfin ils assureront de la manière ci-dessus mentionnée, le fort des Diétines pour l'élection des Députés : nous leur souhaitons de la part de Dieu toutes sortes de prospérités & de succès dans les délibérations des Diétines ; & recommandons qu'afin que ces Univeraux parviennent à la connoissance générale, ils soient publiés dans les greffes des Starosties avec juridiction, dans les paroisses & autres lieux accoutumés.

*Fait à Varsovie le 15 Mai 1776, l'an 12me. de notre régence.*

Les conférences que Mr. de Benoît, Ministre du Roi de Prusse à Varsovie, avoit entamées avec ceux de la République, sur le réglemeut des frontieres, ont été continuées de tems en tems ; mais il ne paroît pas que cette affaire avance beaucoup, parce que Mr. de Benoît manque d'instructions sur la plu-  
part

part des fujets ; obstacle qui fait préfumer , qu'avant de travailler sérieufement à cette négociation , l'on veut attendre l'iffue d'une autre actuellement fur le tapis , & traîner la premiere en longueur.

La démarcation autrichienne fe terminera bien plus promptement : la Cour de Vienne fait exécuter à préfent la convention qui en a réglé la marche ; & déjà l'on a appris qu'on eft occupé de la reftitution du fauxbourg Cafimir de Cracovie. Les inftructions que le Roi & le Confeil-permanent ont fait dreffer pour les Commiffaires chargés de travailler à la fixation des limites de la part de la République , ont été communiquées au public : elles font en date du premier Mai , & contiennent quatorze articles , dans les quels la clarté & la précision fe trouvent réunies à toute la prudence néceffaire. Le premier de ces Commiffaires eft Mr. Tlubicki , Lieutenant-Colonel dans le corps d'artillerie de la Couronne : il a fous lui deux adjoints verfés dans l'art du Génie ; ce font Mrs. Bakalowitz , Major dans l'armée de la Couronne , & Sierakowski , Capitaine du corps des Cadets.

L'on continue d'annoncer la venue de nouvelles troupes ruffes pour le tems de l'afsemblée de la Diète ; & l'on affûre que vers la même époque , c'eft-à-dire , au mois d'Août , le régiment des Gardes de Lithuanie reviendra à Varfovie. Quoique l'on eût dit que le Prince Repnin , en revenant de Conftantinople , fe rendroit en droiture à

Pétersbourg , l'on apprend aujourd'hui qu'il passera par Varsovie.

On a reçu ici la confirmation de l'alliance conclue entre la Maison d'Autriche & la Russie quant aux affaires de ce Roïaume, & qui doit pourtant comprendre encore d'autres objets. Il y a cependant quelques politiques qui doutent de cette alliance.

Le Roi a donné une nouvelle marque de l'estime que S. M. fait des talens, en conférant le Cordon de l'Ordre de St. Stanislas à Mr. Naruszewicz, actuellement Evêque Coadjuteur de Smolensk. On fait que ce Prélat qui a été ci-devant Membre de la Société des Jésuites, a rendu son nom célèbre par des vers dignes de passer à la postérité, & qui, en le mettant presque à côté du fameux Lyrique polonois Sarbiewski, lui ont mérité la distinction d'une médaille que le Roi fit frapper il y a quelque tems à son honneur: sur l'un des côtés, l'on voit le buste du Poëte & celui de son illustre devancier Sarbiewski, & sur le revers ces mots entourés d'une couronne de laurier : *Quò non pertinget, coeptans ubi desit ille?* S. A. R. E. E. 1771. Comme Mr. Naruszewicz a d'ailleurs prouvé par une excellente traduction polonoise de Tacite & par plusieurs pieces détachées de l'histoire de Pologne, qu'il est du petit nombre de ceux qui écrivent également bien en vers & en prose, & qui réunissent à une imagination vive & brillante une critique lumineuse & des recherches approfondies, le Roi vient de faire

choix de lui pour écrire l'histoire de Pologne. Suivant le plan qui en a été formé, on passera sous silence les siècles fabuleux ; on parcourra avec rapidité les tems reculés ; & parvenus à l'époque du regne de Casimir le Grand, l'on tâchera de démontrer par des piéces authentiques la vérité des faits rapportés avec une étendue convenable. Sa Majesté a adjoint dans ce travail à Mr. Naruszewicz le Chambellan Trembecki & l'Abbé Albertrandi, pour ramasser les matériaux épars dans les livres imprimés polonois & étrangers, ainsi que dans les manuscrits, tant ceux qui sont en grande quantité dans la bibliothèque du Roi, que dans celle de Zaluski & ailleurs.

On dit que Mr. le Nonce Garampi a obtenu le riche Evêché de Montefalcone, en récompense du zèle avec le quel il a travaillé pour la Religion catholique en Pologne. On attribue à ses soins la publication d'un volume in-4°. qui parut à la fin de l'année dernière, sous le titre de : *Iusta Catholicorum adversus dissidentes in Polonia expositio*. C'est un très-beau morceau de controverse & de politique. --- Mr. Michel Pronowicz, Chanoine de Léopol & de Kiow, & Mr. Lubinski, Archidiacre de Kaminieck & de Braclaw, portent actuellement une croix d'or pendue à une chaîne du même métal, en vertu d'un diplôme que leur a envoyé le Pape, de l'avis de la Congrégation de la Propagande, & sur la recommandation de Mr. Garampi, qui a cru que cette marque

de distinction étoit dûe à l'ardeur avec laquelle ils s'intéressent pour l'Orthodoxie.

## E S P A G N E.

MADRID ( *le 27 Mai.* ) On parle depuis quelque tems d'un voïage que doit faire l'Infant Dom Louis frere du Roi ; on observe que le marquis de Grimaldi , Secrétaire d'Etat , va souvent dans l'appartement de S. A. R. où différens préparatifs semblent annoncer en effet un voïage. D'autres disent que ce Prince doit bientôt se marier.

Il part journellement des transports de poudre & d'autres munitions de guerre de Murcie pour Ciudad-Rodrigo. De pareils préparatifs sur les frontieres du Portugal font toujours craindre quelque rupture entre les deux Puissances. Les nouvelles continuent à varier beaucoup , quoiqu'on assure toujours que les soins de la France ont accommodé les différens. On dit que notre Cour a fait acheter en Hollande pour 400 mille florins de poudre à canon ; & les préparatifs de guerre se continuent avec vigueur dans toute cette Monarchie , sans qu'on soit mieux informé de leur destination. On a parlé ( dern. Journ. p. 277 ) d'une prise amenée dans le port de Carthagene par deux frégates du Roi aux ordres de Dom Jacques de Quevedo , laquelle consistoit en un vaisseau françois de 20 canons , parti de Constantinople pour Alger & aiant à bord un Envoyé de cette derniere Régence. Voici quelques

ques particularités au sujet de cet événement. Il étoit arrivé ici quelques jours auparavant un courier extraordinaire de Paris, dépêché par le Comte d'Aranda, notre Ambassadeur à la Cour de France. Ce courier étoit chargé d'une lettre particulière pour le Roi, qu'il devoit remettre à S. M. en main propre. Elle contenoit sans doute l'avis certain du départ de ce vaisseau, puisqu'après l'avoir lue, le Roi envoia ordre aussi-tôt à Carthagene d'en faire partir deux frégates qui se porteroient à une certaine hauteur désignée, & s'empareroient du premier vaisseau qui passeroit avec pavillon françois. Dom Jacques de Quevedo qui les commandoit, reçut à son départ un paquet cacheté, avec ordre de ne l'ouvrir qu'après avoir perdu de vue les côtes d'Espagne. A l'ouverture du paquet il trouva l'ordre de croiser sur l'isle de Sardaigne & d'intercepter quelques bâtimens venant de Constantinople chargés de recrues & de munitions pour Alger. Le 15 Avril se trouvant au nord de l'isle de Sardaigne, il découvrit un bâtiment françois au quel il donna la chasse & qu'il joignit. Ce bâtiment s'appelle le Septimans, capitaine Louis Cerin, & est monté de 20 canons de 8 & de 4. On y a trouvé Hassen Milhason, Turc, qui a déclaré être Ambassadeur de la Régence d'Alger auprès du Grand-Seigneur pour remplir la commission de recruter 4000 Turcs & pour l'habillement de ces troupes, comme aussi pour acheter différens articles de marine; il est accompagné

de 5 Turcs & de 6 Maures. Le chargement du vaisseau consiste en plusieurs pieces de coton pour la voilure, quelques milliers de fer en barres, 82 pieces de canons de fer, 19 chaudières qui pourront servir pour les pompes à feu dans cet arsenal, plusieurs pieces de drap écarlatte, & divers ballots d'autres marchandises. Il y a encore l'habillement des 4000 Turcs, 25000 piaftres ou sequins restantes des fonds que l'Ambassadeur avoit pris à Alger & ses effets particuliers; ce qui fait monter cette prise à environ 600,000 piaftres (à 3 liv. 10 sols de France la piaftre de change) sans compter la valeur de quelques ballots qui n'ont point été encore examinés. On a saisi tous les papiers, passeports & lettres; il résulte des éclaircissements qu'on en a tirés, que les 4000 Turcs partis de Constantinople pour Alger ont déjà débarqué sur la côte de Tunis, d'où ils ont continué leur route par terre. En vertu d'ordres de la Cour arrivés ces jours derniers, ce vaisseau a été relâché, & l'Envoié d'Alger a recouvré sa liberté; mais quant à la charge du vaisseau, on croit qu'elle sera déclarée de bonne prise; malgré les protestations de l'Ambassadeur de France.

On écrit de Lisbonne que la foible santé du Roi occasionne quelques troubles dans cette Cour; les Seigneurs attachés à la Reine veulent lui conférer le maniement des affaires; mais le Marquis de Pombal & plusieurs Grands veulent que le gouvernement soit remis entre les mains de la Princesse du

Brésil. Quelques politiques croient que Sa Maj. Catholique est dans le cas de soutenir le droit de la Reine de Portugal sa sœur, & les Portugais qui s'y attendent, se préparent à tout événement. D'autres nouvelles toutes contradictoires à celle-ci disent que le Roi de Portugal est parfaitement rétabli.

Les Cours de France & d'Espagne viennent de consommer l'accord qui règle immuablement les limites de ces Puissances dans l'isle de St. Domingue. Cet accord qui ne fait rien perdre à la France, est très-avantageux à nos colons, en ce qu'il leur fournit les moyens de cultiver un terrain immense dont ils pourront tirer les plus grands avantages.

Dom Antonio-Maria Bucareli, Vice-Roi de la Nouvelle - Espagne, continuant d'informer la Cour du succès des expéditions à l'isle de Californie, elle a appris depuis peu le retour de la frégate le St. Jacques & de la goulette la Sonora, qui sortirent au commencement de 1775, du port de St. Blas, avec le paquebot le St. Charles. Mr. Bucareli a envoyé au Roi les journaux des Commandans de ces deux vaisseaux & d'autres papiers authentiques, par les quels l'on voit, qu'ils ont reconnu différens ports sur la côte septentrionale de la Californie, aux quels ils ont donné des noms, & que, de l'aveu des naturels du païs, ils ont pris possession pour le Roi de toutes les terres situées depuis le port de Monte-Rey jusqu'à

la hauteur de 52 degrés. Le Roi a donné ordre de graver & de publier les cartes exactes & circonstanciées, que les officiers & les pilotes des deux vaisseaux ont levées dans cette expédition, comme il a été pratiqué également à l'égard de celles de la première expédition.

BARCELONE (*le 15 Mai.*) Par un ordre arrivé ici de Madrid, le Roi a exilé de cette ville Mr. de Castagnos, Intendant de Catalogne, qui en conséquence s'est retiré au bout de 24 heures : tous les officiers de son département & de sa maison ont été mis en prison ; mais l'on ignore la cause de cette disgrâce aussi rigoureuse qu'imprévue.

#### S U E D E.

STOCKHOLM (*le 29 Mai.*) Sa Majesté aiant résolu d'introduire un nouvel exercice dans son armée, le Feld - Maréchal Prince de Hessestein, qu'elle honore d'une confiance particulière, & au quel elle a récemment accordé la distinction d'entrer en carrosse dans la cour du château, à l'égal des Sénateurs, a commencé d'exécuter ses intentions à cet égard ; & sous l'inspection de ce Seigneur les Officiers de la garnison se forment journellement à ces manœuvres. Il est même venu des provinces plusieurs Officiers pour prendre des instructions à cet égard.

Mr. Gullenschwan, Colonel du régiment d'infanterie d'Helsingue, aiant refusé d'obéir  
aux

aux ordres du Gouverneur de la Province qui lui enjoignoient de faire marcher son régiment à Carlsrona pour y travailler aux chantiers de la flotte , a été condamné par le Conseil de guerre à perdre son régiment & à être cassé. Cette sentence fut portée au Sénat pour y être confirmée ; comme dans le cours des opinions un grand nombre de Sénateurs étoit d'avis , sinon de faire grâce entiere au coupable , au moins d'adoucir beaucoup la sentence de cassation , le Roi prononça à ce fujet le discours suivant :

„ La bonté est de toutes les vertus royales  
 „ celle que j'estime le plus ; & si la postérité  
 „ équitable veut un jour s'instruire de mes ac-  
 „ tions , depuis le moment où j'ai pris en main  
 „ les rênes du gouvernement , elle ne pourra se  
 „ méprendre sur les dispositions de mon cœur ;  
 „ toujours plutôt prêt à pardonner qu'à punir :  
 „ mais la vertu même a des bornes ; & si la  
 „ bonté dans un Roi le portoit à fermer les  
 „ yeux sur des fautes qui compromettent la  
 „ sûreté publique , cette précieuse qualité de son  
 „ cœur se changeroit alors en foiblesse , & de-  
 „ viendroit d'une conséquence dangereuse pour  
 „ ses sujets en général : elle deviendroit même  
 „ absolument pernicieuse si elle lui faisoit par-  
 „ donner des crimes commis par un acte arbi-  
 „ traire & qui portent une atteinte directe à la  
 „ sûreté publique , aux droits de la nation , &  
 „ particulièrement à ceux de la classe du peuple  
 „ qui est la plus foible. Le premier devoir d'un  
 „ Roi est de conserver ces droits & de proté-  
 „ ger cette portion si utile de ses sujets ; atten-  
 „ du que la force essentielle d'un Etat consiste  
 „ dans la conservation & la prospérité des ha-  
 „ bitans de la campagne & des cultivateurs.  
 „ Fondé sur ce principe , & voyant par la te-  
 „ neur des procédures , quelle atteinte grave a

„ été portée aux droits & même à la sûreté par-  
 „ ticulière de l'ordre des payfans , combien mon  
 „ autorité royale se trouve lésée en ce qu'on a  
 „ employé arbitrairement la force militaire pour  
 „ rendre nuls & fans effet les ordres de mon  
 „ Gouverneur qui doivent être respectés comme  
 „ les miens propres dont ils sont une émana-  
 „ tion , je ne puis consentir à adoucir la loi  
 „ dans le cas dont il s'agit. Je dois au contraire,  
 „ en vertu du serment royal que j'ai solemnel-  
 „ lement fait à mes sujets , de les protéger &  
 „ de les conserver chacun dans ses droits &  
 „ privilèges , confirmer la sentence du Conseil  
 „ de guerre , & les suffrages de Mrs. les Sén-  
 „ teurs Comte de Bielke & de Scheffer dans  
 „ cette cause.

## A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 13 Juin.) Le 31 du mois  
 dernier , il se tint après le cercle de St. Ja-  
 mes , un Conseil-privé , dans le quel le Lord  
 Bruce , nouveau gouverneur du Prince de  
 Galles & du Prince-Evêque d'Osnabruck , prit  
 séance , & baisa la main du Roi , qui l'a  
 élevé au banc des Comtes en lui conférant  
 le titre d'Aylesbury , éteint par la mort du  
 Comte Charles , oncle maternel de ce Seig-  
 neur , décédé en 1746. Cependant quelques  
 jours après le Lord Bruce s'est excusé d'ac-  
 cepter la charge de gouverneur de L. A. R. ,  
 & le Roi a nommé en sa place le Duc de  
 Montague frere du Lord Bruce ; & ce der-  
 nier aura le poste de Grand-forestier de  
 Windsor qu'avoit le Duc de Montague , &  
 sera créé incessamment Comte d'Aylesbury.

Le Lord George Germaine , Secrétaire

l'Etat, a reçu des dépêches de la part du Général Carleton, avec avis, que les Provinciaux avoient de nouveau tenté de se rendre maîtres de Québec par assaut; mais qu'après un combat des plus opiniâtres, ils avoient été obligés de se retirer avec perte de 1500 tués, blessés & prisonniers, leur Général se trouvant du nombre des derniers. On voit circuler un détail plus circonstancié de cet événement. Le voici: " La glace s'é-  
 ,, tant rompue le 14 Avril & la riviere de  
 ,, St. Laurent étant devenue navigable, le  
 ,, vaisseau de guerre l'Isis & deux frégates y  
 ,, étoient entrés, & avoient débarqué le 19  
 ,, sept cents hommes pour renforcer la gar-  
 ,, nison de Québec. Le 26 le Général Ar-  
 ,, nold, qui commandoit le blocus devant  
 ,, cette place, tenta un nouvel assaut, & le  
 ,, continua le jour suivant; mais, trou-  
 ,, vant l'entreprise impraticable, il leva le  
 ,, siège & se retira avec beaucoup de confu-  
 ,, sion, aiant été poursuivi par un gros dé-  
 ,, tachment de la garnison, dont la perte  
 ,, étoit peu considérable, tandis que l'on  
 ,, faisoit monter à 1500 les morts, les blef-  
 ,, sés & les prisonniers des troupes du Gé-  
 ,, néral Arnold, „.

Des lettres de Philadelphie du 21 Mars portent, que de 13 bâtimens, qui venoient de Curaçao & de St. Eustache, chargés de poudre & de munitions pour les Américains, & avoient été enlevés par le Mercure de 20 canons, accompagné d'un brigantin au service du Gouvernement.

On débite deux autres nouvelles , que l'on dit reçues de la Virginie. La première est la défaite du Général Lee par le Général Clinton , dont on ne rapporte cependant ni la date , ni le lieu , ni aucune autre particularité , si ce n'est que le Général Lee & plusieurs autres Officiers auroient été faits prisonniers. La seconde nouvelle feroit la prise de Williamsbourg par la flotte du Chevalier Pierre Parker , dont la navigation a été si traversée & le fort si incertain. Si cela se confirme , on peut dire que les affaires des Américains prennent un train peu favorable. Le parti de l'opposition a répandu le bruit d'une défaite des Roïalistes dans la Caroline ; mais comme de l'aveu du Général américain on ne leur a tué que 30 hommes , ce succès ne peut contrebalancer ceux dont on vient de parler & sur-tout l'entière défaite du Général Arnold , dont la nouvelle est certaine.

Le nombre des troupes & matelots actuellement en Amérique , ou qui sont en route pour s'y rendre , monte à 60 mille hommes , savoir 50 mille de troupes auxiliaires , ou nationales & 10 mille matelots. Le plan d'opérations , qu'on se propose de suivre , est de subjuguier les colonies l'une après l'autre ; de recevoir la soumission de celles qui y seront disposées & de brûler les villes & possessions de celles qui persisteront dans leur résistance. On suppose que les vivres pour ces 60 mille hommes couteront , dans le cours de cette année , 1,095,000 liv. sterl.,

à raison d'un schelin pour chacun par jour, indépendamment de ceux qui s'y rangeront du parti de la Cour, aux quels il faudra aussi pourvoir. Cet article, joint à d'autres extraordinaires, contribuera seul à augmenter considérablement les dépenses de cette année, abstraction faite de celles aux quelles le Parlement a pourvû.

### A L L E M A G N E.

VIENNE (*le 3 Juin.*) Dimanche fête de la Sainte-Trinité, l'Empereur & Madame l'Archiduchesse Elifabeth ont accompagné la procession du St. Sacrement, instituée à pareil jour à Laxembourg par l'Empereur Léopold, de glorieuse mémoire. Tous les départemens de la Cour, les Seigneurs & Dames, les Ministres y marcherent en rang, un cierge à la main, ainsi que les PP. Capucins, les confréries & la bourgeoisie. L'Impératrice-Reine & Madame l'Archiduchesse Marie-Anne resterent à l'église tout le tems de la procession qu'elles virent rentrer. Le même jour, la Cour prit le deuil pour six semaines, à l'occasion de la mort de Madame la Margrave douairiere de Bade-Bade, née Princesse de la Maison électorale de Baviere, fille de feu l'Empereur Charles VII. Hier la Maison impériale est passée de Laxembourg à Schœnbrunn pour y rester tout l'été. L'Impératrice étoit venue le matin avec Madame l'Archiduchesse Marie-Anne en cette résidence pour assister au service qui se faisoit,

selon le Rit grec , dans l'église des Grecs-Unis, dont S. M. I. a protégé d'une manière spéciale l'établissement , ainsi que le Séminaire connu ci-devant sous le nom de Ste. Barbe , en y faisant faire des réparations considérables.

La Cour qui jouit de la belle saison à Schœnbrunn , prend souvent le divertissement de la chasse au héron. On en a pris un qui avoit déjà cinq anneaux , l'Empereur lui en a mis un fixieme d'or , & l'a rendu à sa liberté. Ces amusemens n'empêchent pas que LL. MM. II. & RR. ne s'occupent fréquemment des affaires d'Etat. Elles ont assisté depuis peu à un Conseil, dans le quel, dit-on, il fut traité des affaires de la plus grande importance.

Le Général Comte de Kinski a découvert depuis peu près d'Egra un ancien volcan. La matiere qu'il renferme est une lave noire & rouge , entremêlée de pierre ponce.

BERLIN (le 31 Mai.) Le Roi vient de faire les promotions suivantes dans ses troupes : les Généraux-majors de Belling & de Wolfersdorf ont été fait Lieutenants-généraux ; Mr. de Kowalski, Colonel, a été élevé au grade de Général-major ; & on a élevé à celui de Colonel , les Lieutenants-colonels de Scheelen , le Comte de Henckel , de Kanitz , de Bulow , de Schott , de Vitrich , de Winterfeld , de Borck , de Pfuhl , de Klitzing , de Hager , le Comte de Schwe-

rin, de Chaumontel, de Lengefeld & de Leipziger. S. Maj. a en même tems élevé au grade de Lieutenant-colonel, les Majors de Minningerode, de Lüder, de Reppert, de Rosenbruch & de Wulfen.

HAMBOURG (*le 28 Mai.*) Le Prince Charles de Hesse-Cassel, Statthalter des Duchés de Schleswig & de Holstein, est parti le 25 de ce mois d'Altona, pour retourner par Ahrensbourg à sa résidence de Schleswig. --- Le Duc d'Ostrogothie est arrivé à Stralfund, d'où il est allé à Magdebourg. --- On a parlé beaucoup d'une espee d'émeute arrivée à Hildesheim & d'un grand différent survenu entre la ville & l'Evêque-Prince; mais on fait aujourd'hui que cette affaire a été extraordinairement exagérée. --- Des personnes qui prétendent avoir reçu de bonne part des lettres de Pétersbourg, afsûrent, d'après ces avis, que le Prince Henri de Prusse est parti assez mécontent de la Cour de Russie & qu'il ne tardera pas à se rendre à Berlin. Depuis ce tems on dit que le Roi de Prusse n'entrera pas dans l'alliance qu'on croit être conclue entre les Cours de Vienne & de Pétersbourg, & que ce Monarque fera cause commune avec la Suede & ses alliés, en cas que les circonstances entraînent la guerre. Tout cela paroît d'autant plus probable que jusqu'ici S. M. Prussienne ne s'est point encore déclarée à l'occasion des alliances déjà conclues. Ce ne sera qu'après le retour du Prince Henri, qu'on en saura davantage à cet égard.

On écrit de Wetzlar que tous les Subdélégués protestans se trouvent encore en cette ville & qu'il leur est enjoint par leurs Cours ou Commettans respectifs d'y rester jusqu'à nouvel ordre. La lettre ajoute qu'on en a transporté à Mayence tous les actes relatifs à la Visitation de la Chambre qui y a été dissoute. Cependant on ne désespere pas absolument de pouvoir remettre en activité cette Commission que plusieurs ne regardent que comme suspendue. Voici quelques détails au sujet de cette rupture.

Il subsistoit depuis long-tems un différent sur la question, "si les Comtes catholiques de Franconie & de Westphalie devoient concourir à la Visitation par leurs Subdélégués, ou si ce droit étoit réservé aux Comtes protestans seuls, qui avoient la possession par-devers eux". Cette contestation avoit déjà fait différer l'ouverture de la troisième classe; & elle ne fut levée que provisionnellement par une convention, faite, au mois de Septembre dernier, entre les Ministres des Cours de Vienne & de Berlin, à la quelle les autres Etats de l'Empire accéderent, & qui regla, que les Comtes de Wétéravie prendroient la place de ceux de Franconie & de Westphalie à la troisième classe, tandis que l'on se promettoit de terminer définitivement le différent avant l'ouverture de la quatrième.

Cet accommodement n'ayant pas eu lieu, vu que la Diète ne s'en est pas occupée, & que ceux qui devoient prendre l'affaire à cœur se sont contentés de la laisser *in statu quo*, l'Empereur & l'Electeur de Mayence, l'un comme Chef, l'autre comme Membre directorial de l'Empire, firent de nouveau convoquer les Comtes de Wétéravie pour la quatrième classe, *par manière de provisoire*: mais le Corps évangélique, assemblé à Ratisbonne, protesta d'avance par

un *conclusum* contre cette exclusion des Comtes protestans de Franconie & de Westphalie, & contre un arrangement provisionnel, fait par un acte d'autorité de l'Empereur seul, & non par un concours amical de l'Empereur & de l'Empire.

La quatrième classe de la Visitation ayant donc été ouverte à Wetzlar le 1 Mai, & une partie des Subdélégués protestans n'étant pas encore arrivés ou n'étant pas pourvus de pleins-pouvoirs, Mr. de Bœhmer, Subdélégué du Roi de Prusse, comme Electeur de Brandebourg, ne se rendit à assemblée que le 8 Mai : il y produisit son plein-pouvoir, mais déclara en même tems ;  
 „ que, comme il voyoit que les Comtes pro-  
 „ testans de Franconie étoient exclus de cette  
 „ classe, & qu'on y alloit substituer un *provi-*  
 „ *soire arbitraire*, le Roi & Electeur, son Maître,  
 „ ne pouvoit plus prendre part à une assemblée,  
 „ qui étoit devenue illégale par cette circonstance  
 „ & par d'autres *irrégularités* connues ; qu'il  
 „ protestoit en conséquence contre toutes les  
 „ opérations ultérieures de la Visitation, &c.,  
 „ Après cette déclaration Mr. de Bœhmer se re-  
 „ tira de l'assemblée. Les Subdélégués de l'Elec-  
 „ teur de Saxe, du Landgrave de Hesse-Cassel, &  
 „ du Prince-Evêque de Lubeck, qui étoient présens,  
 „ suivirent cet exemple. Ceux de l'Electeur  
 „ de Hanovre, du Duc de Saxe-Weimar, du Duc  
 „ de Mecklembourg-Schwerin, & des Princes  
 „ d'Anhalt s'étoient entièrement abstenus de l'as-  
 „ semblée, ne voulant, en conformité du *conclu-*  
 „ *sum* du Corps évangélique, prendre aucune part  
 „ aux procédés de la quatrième classe illégalement  
 „ assemblée. Les seuls Subdélégués protestans, qui  
 „ y restèrent, furent ceux du Roi de Suede, pour la  
 „ Poméranie-antérieure, & de la ville de Worms :  
 „ mais les Commissaires impériaux & les Subdé-  
 „ légués des Etats catholiques déclarèrent la Visi-  
 „ tation rompue par la démarche, que venoient  
 „ de faire les Subdélégués protestans ; & immédia-  
 „ tement après ils partirent de Wetzlar, sans ten-  
 „ ter aucune voye de conciliation, quoique les  
 „ Subdélégués protestans y fussent encore restés.

A ces circonstances d'autres avis ajoutent, que l'une des *irrégularités connues*, dont se plaignit Mr. de Bœhmer, & qui donnerent lieu à sa déclaration, concernoit le Sr. Lazare-Charles de Wœlkern, que Mr. de Bœhmer observa " se trouver au nombre des Subdélégués protestans, pour la Poméranie-antérieure, & qu'il ne pouvoit reconnoître comme tel, puisque dans la seconde classe, en qualité de Subdélégué de la ville d'Ulm, il avoit manifesté les sentimens les plus contraires aux intérêts du Corps évangélique „. La même raison avoit précédemment engagé les Subdélégués protestans à ne point faire complimenter, selon l'usage, Mr. de Wœlkern, après qu'il leur eût notifié sa légitimation en sa nouvelle qualité.

Au reste, tous les avis s'accordent à faire les plaintes les plus vives sur cette rupture brusque & imprévue d'une Visitation, qui, après avoir coûté des millions à l'Empire, n'a abouti qu'à la démission de trois Assesseurs de la Chambre, & à découvrir des abus, aux quels vraisemblablement il ne sera jamais apporté de remède.

INSPRUCK (le 6 Juin.) Pierre-Michel Vigile de Thun & Hohenstein, Comte du St. Empire romain, Chanoine-capitulaire de la Métropole & Archidiacre de Trente, Tréfoncier de Saltzbourg, a été élu unanimement, le 29 du mois dernier, Prince-Evêque de Trente. C'est à tort que des feuilles publiques ont voulu détacher la Principauté de cet Evêché, en supposant faussement que la Maison d'Autriche avoit fait occuper par ses troupes la forteresse de cette ville qui s'est toujours glorifiée d'être sous sa protection.

TREVES (le 8 Juin.) Le Chapitre de notre Métropole s'étant assemblé le 30 du mois dernier pour remplir la place de Grand-Doyen, vacante par la mort de S. E. Mr.

le Baron de Boos de Waldeck , les voix se font réunies en faveur de S. E. Mr. Philippe-François-Wilderich-Népomucene de Walderdorff, Molsberg & Ysenbourg , Comte du St. Empire romain, qui a été élu à cette dignité. Toute la ville en a témoigné la plus grande joie & les Musés du Collège noble de St. Lambert ont célébré par des vers cette heureuse époque.

## I T A L I E.

ROME ( *le 7 Juin.* ) Dans le Consistoire qui s'est tenu le 20 du mois passé, le Pape a publié les deux Cardinaux qu'il s'étoit réservés *in petto* le 15 Avril dernier, & qui sont Mgr. Louis Valenti, Mantouan, Archevêque de Césarée & Nonce du saint Siège à la Cour de Madrid; Mgr. Jean Archinto, Milanois, Archevêque de Philippi, Majordôme des sacrés Palais apostoliques. Puis S. S. a créé & nommé Cardinaux Mgr. Gui Calcagnini, Ferrarois, Evêque d'Osimo & son Maître de chambre, enfin Mgr. Ange-Marie Durini, Milanois, Archevêque d'Ancyre & Président de la Légation d'Avignon. Il fut proposé douze églises dans le même Consistoire : on y préconisa l'église d'Alife & on y fit instance pour 4 *Pallium*. L'église patriarcale de Venise est du nombre de celles qui y ont été proposées & Mgr. le Comte Giovanelli y a été désigné. S. S. fit ensuite une promotion dans la Prélature; Mgr. Octave Manciforte a été déclaré Majordôme; Mgr. Vincent Altieri, Maître de

chambre ; le Prêlat Mantica , Clerc de chambre & Président *Delle Ripe* ; Mgr. De Gregori , Président *Della Grascia* ; Mgr. Albani Président de la monnoie ; le Prêlat Buonaccorsi , Président de la Chambre ; le Prêlat Filomarino , Vice - Légat d'Avignon , &c. ; Gouverneurs : à Ferme , Mgr. Della Porta ; à San-Severino , Mgr. Barnabé Belli ; à Perouse , le Prêlat Loffrado des Comtes *di Pertenza* ; Ponent du Bon - gouvernement , le Prêlat Alexandre Malvasia Gabrielli .

Mad. la Duchesse de Chartres est arrivée ici , le 5 au soir , bien avant dans la nuit , sous le nom de Comtesse de Joinville . Cette Princesse étoit attendue dès la veille , & le Cardinal de Bernis avoit fait les plus grands préparatifs pour la recevoir . Elle venoit de Venise , & en peu de jours elle avoit vû la plus belle & la plus considérable partie de l'Italie .

Il y a quelque tems que le Pape sortit du Palais du Vatican , vêtu à l'ordinaire & enveloppé d'un manteau , sans aucune suite & portant lui-même son parasol . Malgré l'incommodité d'une forte pluie , S. S. s'arrêta plus de deux heures dans les environs de la Basilique de St. Pierre , à l'endroit où l'on a dessein de bâtir une sacristie , & s'y entretint avec les architectes , à qui il permit de lui dire leur sentiment , & les chargea même de lui communiquer toutes les difficultés qui s'opposeroient à l'exécution du plan . Le Souverain Pontife aiant appris que les dépenses de l'ouvrage monteroient à

plus d'un million de scudis, donna ordre de s'en défaire pour ne pas surcharger de dettes la Chambre apostolique. Surquoi le Chevalier Morelli, l'un des principaux architectes, & qui avoit le plus de part à la direction, est parti de cette capitale. Peu de jours après on a trouvé dans les archives du Chapitre du Vatican un plan d'une nouvelle sacristie pour la Basilique même, fait par le Chevalier Laurent Bernini; & comme son exécution exigera moins de fraix que les autres, on l'a adopté, & la construction de cette sacristie est résolue d'après ce plan. Le Sr. Charles Melchiorri, architecte, en aura la direction. On commencera à y travailler immédiatement après l'octave des Sts. Pierre & Paul.

Le Pape a fait paier de sa cassette les dettes contractées par l'Abbé Sartori pour sa nourriture pendant sa détention. On fait qu'il fut arrêté comme auteur du fameux drame intitulé : *le Conclave*. Le St. Pere lui a fait donner aussi une somme d'argent, sous la condition qu'il quitteroit l'Etat ecclésiastique. --- On vient de faire imprimer & afficher un jugement rendu le 20 du mois dernier contre la nommée Marie-Anne Paolucci, âgée d'environ 40 ans, fille du nommé Pierre Paolucci, d'Orviète, demeurant ici depuis plusieurs années, & qui avoit été conduite en prison par ordre des Cardinaux inquisiteurs-généraux, pour avoir abusé en cette ville, à Frascati & ailleurs de la crédulité du bas peuple, qui la regardoit com-

me

me une Sainte , & au quel elle avoit persuadé qu'elle faisoit des miracles. La sentence la condamne à une prison de cinq ans, & lui fait défense sous des peines plus rigoureuses de jamais parler de sa sainteté & de ses miracles, & au peuple de témoigner d'ajouter foi à ses discours séduifans & à ses fausses apparences de dévotion. --- L'Abbé Polani, ci-devant l'un des substituts du Tribunal criminel de la Trésorerie, a été relâché de la forteresse de Civita-Vecchia, où il avoit été renfermé pour crime de falsification de billets; mais on l'a banni pour toujours des terres de l'Etat ecclésiastique. --- Le St. Pere a commué la peine de dix ans de galeres aux quelles étoit condamné l'Abbé Guerrieri pour avoir voulu attenter à la vie de Mr. Côme Mathias Costantini, en le reléguant pour autant d'années dans un cachot du château St. Ange. Ceux qui avoient déjà trouvé la peine des galeres trop douce pour un crime si noir, ont été surpris de la clémence du St. Pere, & craignent qu'une indulgence excessive ne contribue à encourager les scélérats & à multiplier des forfaits qui ne sont déjà que trop fréquens dans nos contrées.

Le Professeur Giavina, célèbre Lithomiste, a fait en trois minutes l'extraction de la pierre dont étoit tourmenté Mgr. Ghilini, Secrétaire de la Consulte. Ce Prélat a soutenu cette opération avec le plus grand courage : la pierre qu'on lui a tiré pesant deux onces, étoit de forme ovale & plus

aigüe d'un côté. Etant d'une substance fragile, elle s'est brisée au seul toucher; [ce qui fait l'éloge de l'opérateur qui a eu l'adresse de l'avoir entiere.

NAPLES ( *le 30 Mai.* ) Le Fiscal de la Couronne a déclaré à l'Archevêque de cette ville, que son Archevêché seroit désormais à la nomination du Roi. On ignore la réponse que ce Prélat a faite à cette déclaration. On fait seulement qu'il a omis dans sa lettre pastorale concernant le Jubilé, ces paroles, & *apostolicæ Sedis gratiâ.* ---- L'affaire des Francs-Maçons traîne en longueur. Ils sont toujours dans les cachots; on dit qu'il est arrivé un ordre de la Cour d'Espagne de les transporter en Sicile pour y être jugés par le Tribunal *della Monarchia*, qui prononce aussi sur les matieres relatives à la foi & à la Religion.

MANTOUE ( *le 6 Juin.* ) Les Juifs de cette ville s'étant assemblés, Vendredi 31 du mois dernier, dans une salle pour célébrer des noces, y ont essuié une perte qui les a disposés bien tristement à la célébration de leur sabbat. Au moment qu'ils nageoient dans la plus grande joie, le plancher pliant sous le nombre des convives, s'est enfoncé, & par sa chute en a fait écrouler deux autres jusqu'à celui de la cave, où presque tous les membres de cette Tribu sont tombés les uns sur les autres; 28 femmes & 37 hommes ont péri sous les ruines, & 16 ou 17 sont dangereusement blessés.

RIMINI ( *le 26 Mai.* ) Cette ville jouit

depuis 1509, en vertu d'une concession du Pape Jules II, & de plusieurs brefs de différens Pontifes, du privilege d'avoir une juridiction particuliere, tant civile que criminelle; il y a à la tête de cette juridiction un Juge avec le titre de Capitaine du port. La ville a toujours conservé ce droit avec beaucoup de soin; & pour donner plus de lustre au Juge qu'on élit tous les ans, le Corps municipal l'installe solennellement, en le conduisant à l'église bâtie près du lieu, où la tradition pieuse fait croire qu'autrefois les poissons s'élevoient sur la surface de la mer, lorsque St. Antoine de Padoue méditant sur le rivage, récitoit avec ardeur ce passage de l'Écriture : *Benedicite maria & flumina Domino : benedicite cete & omnia qua moventur in aquis Domino.* Cette cérémonie avoit été suspendue pendant quelques années, parce que l'église bâtie presque entièrement sur l'eau, étoit ruinée; elle vient d'être réparée, & le 1. de ce mois une nouvelle élection du Capitaine du port a donné lieu à la cérémonie. Ce nouveau Capitaine est le Marquis Jean - Baptiste Buonadrata; Chevalier de St. Etienne.

## F R A N C E.

PARIS (le 14 Juin.) Il vient de paroître trois déclarations du Roi, enregistrées au Parlement le 21 Mai dernier. Deux de ces déclarations ont été données à Versailles le 10 Mars, sur les représentations de l'assemblée

blée

blée du Clergé, qui s'est tenue, l'année dernière, en cette ville. La première, contenant deux articles, *concerne les dévolutaires*, & porte de 500 à 1200 livres la somme, à la quelle l'ordonnance de 1667 a fixé la caution, que doivent consigner ceux qui, en vertu d'un dévolut, attaquent le titulaire d'un bénéfice, &c. La seconde de ces déclarations abolit en France l'usage des *inhumations dans les églises*. Voici le contenu de cette nouvelle loi.

**LOUIS &c.** Les Archevêques, Evêques, & autres personnes ecclésiastiques assés l'année dernière par notre permission en la bonne ville de Paris, nous ont représenté que, depuis plusieurs années il leur auroit été porté, des différentes parties de leurs Diocèses respectifs, des plaintes touchant les inconveniens des inhumations fréquentes dans les églises, & même par rapport à la situation actuelle de la plupart des cimetières qui, trop voisins des dites églises, seroient placés plus avantageusement s'ils étoient plus éloignés des enceintes des villes, bourgs, ou villages des différentes provinces de notre Royaume; nous avons donné à des représentations si justes d'autant plus d'attention. Que nous sommes informé que celle des Magistrats de notre Royaume s'est portée depuis long-tems sur cette partie de la police publique, & leur a fait desirer sur cette matiere une loi capable de concilier avec la salubrité de l'air, & ce que les regles ecclésiastiques peuvent permettre, les droits qui appartiennent aux Archevêques, Evêques, Cures, Patrons, Seigneurs, fondateurs ou autres dans les différentes églises de notre Royaume: excité par ces vœux légitimes, nous avons cru ne pas devoir différer d'expliquer nos intentions, & nous sommes persuadé que tous nos sujets recevront avec reconnoissance un règlement dicté par la tendre affection que nous

avons & que nous aurons toujours pour leur conservation. *A ces causes &c.*

Art. I *Nulle* personne ecclésiastique ou laïque de quelque qualité, état & dignité qu'elle puisse être, à l'exception des Archevêques, Evêques, Curés, Patrons des églises, & hauts justiciers & fondateurs des chapelles, ne pourra être enterré dans les églises, même dans les chapelles publiques ou particulières, oratoires, & généralement dans tous les lieux clos & fermés où les fideles se réunissent pour la priere & célébration des saints Mysteres; & ce, pour quelque cause & sous quelque prétexte que ce soit.

II. *Les* Archevêques, Evêques ou Curés, ainsi que les Patrons, hauts-justiciers & fondateurs des chapelles exceptés dans le précédent article, ne pourront jouir de la dite exception : c'est à favoir, les Archevêques & Evêques que dans les églises de leurs Cathédrales, les Curés dans les églises de leurs paroisses, les Patrons & hauts justiciers dans l'église dont ils sont patrons, ou sur la quelle la haute justice leur appartient, & les fondateurs des chapelles dans les chapelles par eux fondées & à eux appartenantes; & ce, à condition par eux, & non autrement, de faire construire dans les dites églises ou chapelles, si fait n'a été, des caveaux pavés de grandes pierres, tant au fond qu'à la superficie; les dits caveaux auront au moins 72 pieds quarrés en dedans d'œuvre; & ne pourra l'inhumation y être faite qu'à six pieds en terre au dessous du sol intérieur, sous quelque prétexte que ce soit.

III. *Le* droit d'être enterré dans les dits caveaux ainsi construits ne pourra être cédé à personne par ceux aux quels les dits caveaux appartiendront, & ce, à quelque titre que ce soit; comme aussi ne pourra un semblable droit être concédé par la suite même à titre de fondation; &, au cas que les fondateurs des chapelles actuellement existantes soient divisés en plusieurs familles ou branches qui aient également droit d'être enterres dans les dites chapelles, voulons que la dimension des dits caveaux augmente en proportion du nombre des dites familles,

ceile de 72 pieds requise par l'article précédent ne devant être imputée que pour une seule.

IV. *Les autres personnes qui ont actuellement droit d'être enterrées dans les églises dont dépendent les cloîtres, pourront être enterrées dans les dits cloîtres & chapelles ouvertes y attenantes, si aucune y a, pourvu toutefois que les dits cloîtres ne soient pas clos & fermés, & à condition pareillement d'y faire construire des caveaux suivant la forme & dimension indiquées par l'article II, & l'inhumation se fera six pieds en terre au-dessous du sol intérieur des dits caveaux; & ne pourront de pareilles concessions être accordées, à quelque titre que ce soit, qu'à ceux qui ont actuellement droit par titre légitime, & non autrement, d'être enterrés dans les églises dont les dits cloîtres & chapelles y attenantes sont dépendans.*

V. *Ceux qui ont droit d'être enterrés dans les églises dont il ne dépend aucun cloître, comme sont les églises des paroisses, pourront choisir dans les cimetières des dites paroisses un lieu séparé pour leur sépulture; même faire couvrir le dit terrain, y construire un caveau ou monument, pourvu néanmoins que le dit terrain ne soit pas clos & fermé, & ne pourra la dite permission être donnée par la suite qu'à ceux qui ont actuellement droit par titre légitime, & non autrement, d'être enterrés dans les dites églises, & de manière qu'il reste toujours dans les dits cimetières le terrain nécessaire pour la sépulture des fideles.*

VI. *Les Religieux & Religieuses, exempts ou non exempts, même les Chevaliers & Religieux de l'Ordre de Malthe, seront tenus de choisir dans leurs cloîtres, ou dans telle autre partie de l'enceinte de leurs Monasteres ou maisons un lieu convenable, autre que leurs églises, distinct & séparé pour leur sépulture, à la charge toutefois d'y faire construire les caveaux ci-dessus indiqués & proportionnés au nombre de ceux qui doivent y être enterrés; & les Supérieurs des Communautés religieuses seront tenus de veiller à l'observation du présent article, &*

en cas de négligence, d'en avertir les Archevêques & Evêques diocésains, pour y être par eux pourvû, ainsi qu'il appartiendra.

VII. En conséquence des précédentes dispositions, les cimetières qui se trouveront insuffisans pour contenir les corps des fideles, seront agrandis; & ceux qui, placés dans l'enceinte des habitations, pourroient nuire à la salubrité de l'air, seront portés, autant que les circonstances le permettront, hors de la dite enceinte, en vertu des ordonnances des Archevêques & Evêques diocésains; & seront tenus les juges des lieux, les officiers municipaux & habitans d'y concourir chacun en ce qui les concernera.

VIII. *Permettons* aux villes & communautés qui seront tenues de porter ailleurs leurs cimetières, en vertu de l'article précédent, d'acquérir les terrains nécessaires pour les dits cimetières, dérogeant à cet effet, en tant que de besoin, à l'édit du mois d'Août 1749; voulons que les dites villes & communautés soient dispensées pour les dites acquisitions de tous droits d'indemnité ou d'amortissement, dont nous leur faisons pareillement remise, à condition toutefois, & non autrement, que les terrains ainsi acquis ne seront employés à aucun autre usage; nous réservant au surplus de pourvoir sur ce qui concerne les cimetières de notre bonne ville de Paris, d'après le mémoire que nous voulons nous être incessamment remis, tant par le sieur Archevêque de Paris, que par notre Cour de Parlement, même par les Curés de notre dite ville, ou autres personnes intéressées. *Si donnons &c.*

La troisième de ces déclarations concerne *l'instruction au Parlement des causes d'appellation comme d'abus & de toutes celles de régales.* Elle a été donnée à Versailles le 12 Mai.

Par une ordonnance du Roi en date du 14 Mai dernier, il est dit, "que, tant pour donner à la nation irlandaise des mar-  
ques

„ ques de la fatisfaction que Sa Maj. a de  
 „ fes services , que pour placer les Officiers ,  
 „ qui ont été précédemment incorporés dans  
 „ la légion du Dauphiné ou placés à la fuite  
 „ des deux régimens d'infanterie irlandoise ,  
 „ confervés en vertu de l'ordonnance du  
 „ 26 Avril 1775 , le Roi a jugé à propos  
 „ de rétablir le régiment de Walsh , infan-  
 „ terie irlandoise „. Sa Maj. a bien voulu  
 agréer le Comte de Walsh-Serant pour com-  
 mander ce régiment , qui reprendra son rang  
 dans l'infanterie après le régiment de Ber-  
 wick , ci-devant Clare , & avant celui d'En-  
 ghien. Cette ordonnance contient 11 arti-  
 cles relatifs à la composition de ce corps.

Une autre ordonnance du Roi , en date  
 du 25 Mars dernier , porte “ réglemeut sur  
 „ l'adminiftration de tous les corps , tant  
 „ infanterie que cavalerie , dragons & huf-  
 „ fards ; sur l'habillement , les recrues , les  
 „ engagemens , les remontes , la discipline ,  
 „ la fubordination , la police intérieure , les  
 „ récompences , les punitions , la nomina-  
 „ tion aux emplois vacans , la formation  
 „ des troupes en divifions , les congés , les  
 „ femestres , les revûes des Commissaires des  
 „ guerres & celles des Officiers-généraux „.  
 Quoique cette ordonnance ne foit pas en-  
 core publique , l'on fait qu'elle a particulie-  
 rement pour objet le maintien des bonnes  
 mœurs dans l'armée , fur-tout parmi les Of-  
 ficiers. Le Roi y déclare , “ que fon inten-  
 „ tion est de ne fouffrir aucun Officier ,  
 „ affichant l'incrédulité , ou qui auroit des

„ mœurs publiquement dépravées ; vu qu'il  
 „ n'y a point de valeur vraiment recom-  
 „ mandable que celle de l'homme instruit  
 „ & vertueux „ : & , pour prévenir le mal  
 dans son principe , Sa Maj. proscriit tous les  
 jeux de hafard , le luxe , les dépenses super-  
 flues : elle regle celles que les Commandans  
 doivent faire en leur qualité ; déclare qu'elle  
 cessera d'employer pour son service ceux qui  
 s'écarteront de cette loi , &c.

Il paroît aussi une ordonnance du Roi du  
 12 Avril , par la quelle S. M. prescrit ce qui  
 sera observé relativement à l'acquisition qu'elle  
 jugera à propos de faire , de la composition  
 & préparation de certains remedes. L'inten-  
 tion de S. M. est de prévenir les abus,  
 & d'empêcher que les remedes que sa bien-  
 faisance l'engage à acquérir , ne soient perdus  
 ou altérés , comme autrefois. Entr'autres dis-  
 positions , cette ordonnance porte qu'aussi-  
 tôt après la mort du vendeur , ou tel autre  
 tems fixé pour la publication du remede , le  
 Doien de la Faculté , à qui il aura été remis  
 copie de la maniere de le préparer , sera tenu  
 de la rendre publique par la voie des gazettes  
 & journaux ; & que les apothicaires seront  
 tenus d'en prendre une note particuliere ,  
 pour y avoir recours au besoin.

L'arrêt du Grand-Conseil contre le Parle-  
 ment de Toulouse a été dénoncé au Parle-  
 ment de Paris avant les vacances de la Pen-  
 tecôte ; & comme les projets de Mr. Turgot  
 ne donneront plus tant d'occupations à cette  
 Cour , elle pourra discuter à loisir les préten-  
 tions

tions des Gens du Grand-Conseil sur son antiquité & ses prérogatives. Le Grand-Conseil de son côté continue à repousser les attaques alternatives de tous les Parlemens. Il a encore, par un arrêt du 24 Mai, cassé celui du Parlement de Metz, du 16 Avril, qui, sur l'appel d'une sentence présidiale, portoit atteinte aux droits qu'ont les Présidiaux de juger en dernier ressort, sauf aux parties à se pourvoir au dit Grand-Conseil.

Lorsque Mr. de Clugny, nouveau Contrôleur-Général, fut reçu en sa nouvelle qualité à la Chambre des Comptes, il étoit accompagné d'un cortège distingué, duquel étoient entr'autres Mr. d'Aguesseau, Doïen du Conseil, & plusieurs Maîtres des Requêtes. Mr. de Nicolai, Premier-Président, lui adressa le discours suivant :

M O N S I E U R ,

“ Le Roi vous élève au Ministère des Finances pour le bonheur de ses peuples. La bienfaisance vous appelle à cette honorable fonction ; mais son choix en faisant votre éloge, vous inspire de grands devoirs „

“ Sans doute il faut tout votre zele & vos talens pour la place que vous allez remplir, puisqu'il faut répondre aux vœux & aux besoins du public „

“ Il seroit difficile de vous dissimuler leur vérité & leur étendue, en vous proposant, Monsieur, pour modele & pour guide ces Ministres habiles & sages, qui toujours amis des propriétés, de l'ordre & de l'état des personnes, n'eurent jamais d'ambition que celle d'être utiles „

“ Ils firent le bien sans faste & sans étonner par des opinions nouvelles, sans alarmer par des spéculations hardies „

“ Leur méthode conforme aux principes, c'est la justice & l'économie pour base. Ils furent fideles aux engagements ; ils ranimerent le commerce ; ils firent fleurir l'agriculture, & porterent dans toutes les parties du Royaume l'abondance & la vie „

“ La faveur de leur Maître, l'affection de leurs concitoyens ont été leur récompense ; & la postérité, juge équitable de leur administration, a consacré leurs vœux à la reconnoissance des siècles à venir, & leur exemple à l'émulation de leurs successeurs „

“ Ils savoient, Monsieur, que cette illustre Compagnie est le dépôt essentiel des loix & de la surveillance de la comptabilité. C'est ici qu'on leur faisoit découvrir les abus & le remede ; c'est ici qu'ils aimoient à trouver pour le bien qu'ils vouloient faire des co-opérateurs & des conseils „

“ La nation espere de vous tout ce qu'elle a droit d'en attendre. Elle mesure aujourd'hui les obligations du Ministre des Finances sur les intentions de son auguste Maître Louis XVI, votre Roi ; & vous savez qu'il veut être notre Pere „

Mr. de Malesherbes se dispoisoit à partir pour Rome, où il devoit, dit-on ; rester deux ans ; mais il a tout-à-coup suspendu son voiage, & loué une maison dans le faux-bourg de Montmartre. Ce changement fait présumer que le Roi l'a engagé à ne point s'éloigner de la Cour, d'autant plus que l'on fait que lorsque S. M. le pressoit de garder son département, Mr. de Malesherbes lui répondit : SIRE, vous pourrez toujours disposer de moi, & je suis prêt à sacrifier ma vie pour vous ; mais je demande seulement que V. M. ne me donne jamais ni charges, ni honneurs, ni argent.

Mr. le Comte de Maillebois, Lieutenant-Général, a été nommé pour commander

Une des divisions des troupes formées par une nouvelle ordonnance qui vient d'être émanée sur cette matière : aussi-tôt qu'on en fut informé, on s'empressa d'en donner avis à Mr. le Maréchal de Broglie, qui revint sans délai de sa terre, où il s'étoit tenu depuis long-tems. Dès le même jour les Maréchaux de France s'assemblerent pour arrêter des représentations à faire au Roi au sujet du procès de Mr. le Comte de Maillebois contre Mr. le Maréchal d'Estrées ; mais ils trouverent une lettre de S. M. qui leur défendoit de lui faire aucune représentation au sujet de ce Lieutenant-Général dont elle a reconnu l'innocence, & dont elle veut employer les talens militaires à sa volonté. Néanmoins ils resterent assemblés, sur-tout les anciens, depuis quatre heures après-midi jusqu'à dix heures. On croit que leur délibération sera tenue secrète. Les Maréchaux de nouvelle création s'assemblerent Mercredi chez Mr. le Maréchal de Noailles pour examiner ce qui s'est fait au Tribunal sur cette affaire depuis son origine.

VERSAILLES (le 9 Juin.) Le jour de la Pentecôte, les Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre du St. Esprit s'étant assemblés dans le cabinet du Roi vers les 11 heures du matin, Sa Majesté tint un Chapitre dans le quel elle nomma Chevaliers de ses Ordres le Prince Lambesc, Grand-Ecuier de France, & le Duc de Coigny, son premier Ecuier. Sa Majesté reçut ensuite le Duc d'Uzès, le Duc de Cosé, le Comte de

Tessé, le Comte de Mailly-d'Haucourt, le Comte de Montboissier, le Marquis de Levis, le Marquis de Beuvron & le Duc de Civrac, Chevaliers de St. Michel. Le Roi sortit de son appartement pour aller à la Chapelle; Sa Majesté étoit précédée de Monsieur; de Mgr. le Comte d'Artois, du Prince de Condé, du Duc de Bourbon, du Comte de la Marche, du Duc de Penthièvre & des Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre. Les récipiendaires ci-dessus nommés en habits de novices, marchèrent entre les Chevaliers & les Officiers. Après la Messe le Roi monta sur son Trône & reçut Chevaliers de l'Ordre du St. Esprit le Duc d'Uzès, le Duc de Coiffé, le Comte de Tessé, le Comte de Mailly-d'Haucourt, le Comte de Montboissier, le Marquis de Levis, le Marquis de Beuvron & le Duc de Civrac: le Baron de Breteuil, Ambassadeur à Vienne, ne pouvant être reçu ce jour-là Chevalier de l'Ordre du St. Esprit, attendu sa résidence à la Cour de Vienne, Sa Maj. lui a permis de se décorer des marques de cet Ordre. Le Roi fut ensuite reconduit à son appartement en la manière accoutumée.

Mgr. le Comte d'Artois ayant nommé à la place d'instituteur de ses enfans l'Abbé Desprades, son secrétaire-interprete, Vicair-général de Dié & de l'Académie royale des Belles-Lettres de la Rochelle, cet instituteur a eu l'honneur d'être présenté, dans cette qualité, le 30 du mois dernier, à Mgr. le Comte & à Mad. la Comtesse d'Artois.

Le 8 de ce mois, Leurs Majestés, accompagnées de Monsieur & de Madame, partirent d'ici pour se rendre au château de Marly, où elles arriverent vers les onze heures du soir. Mesdames Adelaïde, Victoire & Sophie de France, s'y rendirent aussi le même jour. La raison qui a occasionné ce départ subit, est que le même jour Mad. Elisabeth de France eut les symptomes de la petite-vérole. On en conclut que l'inoculation n'a pas rassuré la Maison royale, qui s'y est soumise il y a à peu-près deux ans. On prétend même que la maladie du Comte d'Artois, qu'on dit être la rougeole, est effectivement la petite-vérole : du reste ce Prince se trouve assez bien & l'éruption s'est faite heureusement.

### P A Y S - B A S .

MASTRICHT (*le 8 Juin.*) Hier entre les 6 & 7 heures du soir, Mgr. le Prince Stadthouder est arrivé ici avec la Princesse royale son épouse, au bruit du canon de nos remparts, au son de toutes les cloches, & aux acclamations du peuple, toute la garnison étant sous les armes, & est descendu au Gouvernement. S. A. S. a fait dans toutes les places qui étoient sur son passage, la revue des troupes qui s'y trouvoient. La présence de L. A. S. & R. a attiré en cette ville une foule d'étrangers distingués pour y voir les brillantes fêtes qui se donnent à cette occasion ; elles iront ensuite à Liege,

Spa, Aix-la-Chapelle & feront quelque féjour dans ces différentes villes.

**\*\* CATEAU-CAMBRESIS (le 5 Juin)** Le public est averti que l'on va rouvrir, au présent mois de Juillet, la maison de pensionnaires établie au Cateau-Cambresis, dirigée ci-devant par les Jésuites. On doit l'avantage de ce rétablissement au zèle connu de notre illustre Archevêque, à qui rien n'échappe du bien qu'il peut faire dans son vaste Diocèse, & qui honore ce pensionnat d'une protection toute particulière. On admet les enfans dès l'âge de six ans. Ceux qui désireront avoir une notion des exercices qui s'y pratiquent & des conditions de la pension, pourront écrire directement au Principal, qui s'empressera de les satisfaire. Le prix de la table est de 330 livres de France. On reçoit également les commençans, & ceux qui sont en plein cours d'études, pourvu qu'ils soient munis d'attestations de bonne conduite & de mœurs intégres. On payera toujours un quartier d'avance.

“ La ville du Cateau-Cambresis sans être considérablement peuplée, fournit abondamment tous les secours, les environs en sont très-agréables, les habitans sont d'une grande affabilité &c ; l'on y aborde commodément de toutes parts. Elle est à 5 lieues de Cambray, 6 de Valenciennes, 2 de Landrecy &c. La maison de pensionnaires est placée sur une éminence où l'on respire l'air le plus pur, & d'où l'œil peut promener ses regards sur les plus belles plaines. L'étendue des jardins, la commodité des bâtimens, tout neufs encore, érigés pour ce seul usage, la distribution enfin de tous les appartemens rendent très-facile la grande propreté qu'on y veut entretenir.

#### M O R T S.

Le Baron Jens Krag Juell Wind, Chevalier de l'Ordre de Danebrog, Conseiller - privé de conférence, Chambellan du Roi de Dannemarck &

Président du Tribunal suprême, est mort le 30 Avril à Coppenhague à l'âge de 53 ans.

Claude-Louis le Bouthillier de Chavigny, Marquis de Ponts est mort à Paris le 4 de Mai dans sa 60e. année.

J. Louis Roger, Marquis de Rochechouart, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant-général de ses armées, Gouverneur de Péronne, Commandant en chef pour S. M. dans la Provence, est mort à Paris le 13 Mai, âgé de 59. ans. Ce Seigneur, généralement regretté, étoit l'un des Cordons-bleus, nommés à l'occasion du Sacre du Roi.

Le Chevalier d'Oisi, capitaine de vaisseau, chargé du dépôt des plans de la marine, & fort estimé pour ses connoissances dans son art, vient aussi de mourir âgé de 49 ans.

Philippe Baron de Spiegel, Abbé de Corbey & Prince du St. Empire-Romain, est mort à Corbey le 28 de Mai d'un coup d'apoplexie, âgé de 61 ans, étant né le 22 Août 1715 & ayant été élu Prince-Abbé le 6 Mars 1758.

Dom Joachim Pignatelli y Aragon, Fernandez de Heredia y Moncayo, Comte de Fuentes, Marquis de Mora & Coscojuela, &c. Grand d'Espagne, Chevalier des Ordres de la Toison-d'Or, du Saint-Esprit, & de St. Jacques, Gentilhomme de la chambre du Roi en exercice, est mort à Madrid le 18 de Mai, à l'âge de 52 ans & 11 jours. Ce Seigneur, qui avoit rempli successivement les Ambassades aux Cours de Turin, Londres & Paris, s'y étoit acquis, ainsi que dans les charges de Conseiller d'Etat & de Président du Conseil des Ordres, l'estime uniververselle, & il est beaucoup regretté.

Mr. Hervé de Vaillant, Général-major au service de la République de Hollande, Capitaine d'une compagnie au régiment des Gardes hollandaises, Major-Commandant de la ville de Deventer, est mort à Zwolle, le 2 de Mai, à l'âge de 80 ans. Mgr. le Prince Stadhouder a disposé de la place de Major-commandant de Deventer en faveur du Colonel Albert-Nicolas d'Aerssen-Beyeren de Voshol.

Hélène-Hyoïnte-Valentine-Thérèse Douairière Comtesse de Kœnigsegg-Rothenfels, née de Boïschot, Comtesse d'Erps, Dame de la Croix-Etoilée, ayant été atteinte d'un catarre suffoquant, expira à Vienne le 26 de Mai à l'âge de 82 ans. Elle étoit fille & héritière d'Eugène de Boïschot, Comte d'Erps, & épousa le 3 Avril 1720 feu S. E. le Comte Charles-Ferdinand de Kœnigsegg-Rothenfels & Erps, Chevalier de la Toison-d'Or, Conseiller intime actuel de S. M. I. & R. A., qui, après avoir rempli successivement les charges de Conseiller d'Etat au département des Pays-Bas, de Grand-Maitre de la Cour & Maison de Sa Majesté l'Impératrice Elisabeth-Christine de glorieuse mémoire &c., mourut le 20 Décembre 1759.

Un particulier de Gemosac en Saintonge, orfèvre dans la ville de Saintes, y est mort à l'âge de 104 ans, ayant joui pendant cette longue vie d'une santé toujours égale. Il s'étoit marié à 79 ans, & il lui restoit de ce mariage trois enfans, dont l'aîné a 24 ans. L'affoiblissement de la vûe est la seule incommodité qu'il ait éprouvée quelques années avant sa mort.

Il vient de mourir à Langres en Champagne, à l'âge de 106 ans & quelques mois, un militaire nommé du Mets, né à Marle en Picardie, & qui après avoir honorablement servi sous Louis XIV dans le régiment de Royal-Cravattés, en fut réformé maréchal des-logis en 1712. Il avoit vécu du peu de bien qu'il possédoit jusqu'à l'âge de 102 ans; mais à cette époque, tombé dans la plus grande indigence qu'il a soutenue jusqu'en 1774, il trouva dans le Marquis de Tourzel, Colonel de son ancien régiment, un appui secourable auprès du feu Roi, qui lui accorda, sur la demande du Ministre de la guerre, une gratification alimentaire de 300 livres; & l'on sent qu'il n'a pas été difficile depuis aux Comtes du Muy & de Saint-Germain d'obtenir du cœur de Louis XVI la continuation de ce bienfait. Ce vieillard joignoit à la santé la plus constante une mémoire très-heureuse, toute la gaieté de la jeunesse, & tous les sentimens patriotiques d'un François.

---

Errata, ou fautes à corriger dans le dernier Journal. P. 255, l. 2, *regardé*, lisez *regardée*. --- P. 309, l. 13, *saisiissoient*, lisez *saisiissoit*. --- Dans l'avant-dern. Journ. p. 179, l. 15, *sur sa parole*, lisez *sur parole*

Dans le présent Journal, p. 337 note (d) l. 4. aucun *Docteur de Sorbonne* qui les ait *blâmés*. Ajoutez : *si crâment*.

---

### Errata de l'Aretin de Cl.

N<sup>o</sup>. 44. p. 350. *Le livre du P. Richard respire le fanatisme, lisez est fondé sur la grande maxime de l'unité de la foi, maxime reconue par tous les Princes catholiques & qu'on ne peut traiter de fanatisme sans insulter l'Autel & le Trône à la fois.* --- Ibid. *C'est un gagiste du Clergé, qui a plus de fureur que de bon sens (a)*, effacez cette polissonnerie. Le Clergé de France n'emploie ni les furieux ni les maniacs. Il n'y a qu'Aretin II, qui ait la basse audace d'insulter d'une manière aussi imbécille le Clergé le plus respectable de l'Eglise catholique. --- P. 354. *Epître aux calomnieateurs de la philosophie*, effacez tout cet article où l'Aretin

---

(a) Ce livre est très-bien fait, il est plein de force & de raison : nous en rendrons compte, & le public jugera du cas qu'il faut faire des jugemens littéraires de l'Aretin.

fait un éloge parfait de l'impïété, & où il convient en termes exprès qu'il ne condamne que les impiétés un peu trop outrées. --- N<sup>o</sup>. 46. p. 365. *Disgrace de Mr. Turgot... que les dévots attribuent aux prières du Jubilé*, ajoutez suivant l'extravagante imagination de l'Arétin de Cl. --- Ibid. *Mr. de Nicolai a exhorté son successeur à respecter sur-tout les propriétés des gens de robe*. Effacez cela, c'est une calomnie, reconnue telle par tous ceux qui ont assisté au discours de ce Président \*. --- P. 370. *Mr. d'Al-  
lambert n'est ni géometre ni mathématicien*, lisez comme il est dans l'endroit que l'Arétin a prétendu citer. --- Ibid. *Mr. de Buffon n'est ni naturaliste ni physicien*, effacez ces mots & lisez la proposition contradictoire qui se trouve dans l'article cité par l'Arétin (a). --- Ibid. *Le journaliste prétend &c.*, au lieu de *journaliste*, lisez *Mr. Roussel, Docteur en médecine de l'Université de Montpellier, un des meilleurs écrivains & des plus savans médecins de France, dont tous les journaux de l'Europe ont fait le plus grand éloge à l'occasion du livre même que l'Arétin a pris pour le traité de Sanchez*. --- Ibid. *Il entre pour prouver &c.*, ôtez

\* Voyez  
ce disc. ci-  
dessus pag.  
383.

---

(a) Quand l'Arétin cite, il faut toujours lire la proposition contradictoire de celle qu'il rapporte : c'est le seul & sûr moyen de saisir le vrai.

tout ce qui fuit, sale production de la luxurieuse imagination de l'Arétin

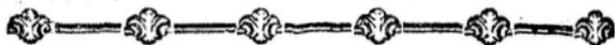
Dans les accès de sa rage ennemie  
Nous barbouillant de sa propre infamie\*.

\* Ept. 5.  
de J. B.  
Roufféau.

P. 370. *Discours du Roi Hackabouth &c.*, retranchez ce discours monstrueusement injurieux à S. M. le Roi de la Grande-Bretagne : car si ce Monarque en a connoissance, il est à craindre qu'il ne s'emploie à faire imposer à l'Arétin un silence éternel (a) : & quelle perte qu'un tel silence pour toutes les ames honnêtes & vertueuses ! quelle perte pour la vérité & la décence ! --- N<sup>o</sup>. 48, p. 383. *Que le diable emporte le Lord North. Ce propos divertit beaucoup les spectateurs, lisez divertit beaucoup la canaille & ceux qui ont du goût pour de si fines injures.*

---

(a) Arétin I. se faisoit gloire d'être le fléau des Princes, c'est le nom qu'il se donnoit lui-même & qu'il regardoit comme le titre le plus honorable que ses rares talens pour la calomnie lui eussent pu mériter. " Charles V & François I, „ disent les auteurs du N. D. hist., furent assez „ bons pour payer à cet impudent le silence „ qu'ils auroient dû lui imposer d'une autre „ maniere. Des Princes d'Italie moins complai- „ sans que ces deux Rois, n'employèrent que „ le bâton pour le faire taire, & s'en trouve- „ rent mieux, „ N. D. h. p. art. *Arétin.*



## Lettre à l'Auteur de ce Journal.

“ **J**'Etois surpris depuis long-tems de ne pas vous voir honoré de quelques politesses de la part de la douceuse philosophie ; j'ai enfin cette satisfaction qui est très-vraie & très-vive , car vous savez que je sens vivement tout ce que je sens. Mais une chose , je vous prie : point de réponse , point de barbouillage avec ces gens-là. Vous savez le mot , vinco feu vincor , semper ego. . . . J'ai vû chez l'Imprimeur du journal un manuscrit qui m'inquiete. J'ai lû une espee de réponse à un homme que vous appelez Aretin. Encore un coup, silence & mépris (a).

Vous me direz que vous ne voulez pas être rangé parmi les fanatiques, les furieux, les calomnieurs de la philosophie. En effet, cela paroît d'abord humiliant, mais qui sont ceux qui vous font compagnie dans la classe d'hommes où l'on vous place ? vous avez vû sans doute le n°. 44, page 354, après votre nom vous avez lû : Les prédicateurs dans

---

(a) Nous avons reçu cette lettre trop tard pour pouvoir nous rendre au sage avis que l'auteur nous donne. L'article littéraire étoit déjà imprimé. Nous aurions pû, à la vérité, retrancher l'errata, mais une folie entiere nous a paru plus supportable qu'une demie.

leurs chaires, les évêques dans leurs mandemens, les curés dans leurs prônes ont affecté, pour se conformer à l'exemple du pape dans sa bulle, de s'élever contre les philosophes. *Quelques lignes après le respectable Mr. Riballier, & le célèbre archevêque de Vienne, Mr. le Franc de Pompignan sont frappés par le gazetier, qu'il vous plaît d'appeler Aretin, du même anathème que vous. Assurément vous ne vous plaindrez pas en si bonne société, & si vous êtes sage, vous songerez encore moins à récriminer. Attendez au moins que le pape, les évêques, les curés, les prédicateurs, Mr. de Pompignan & Mr. Riballier aient pris les devants. Ces personnages-là, pensez-vous, s'occupent-ils à répondre aux jolies choses que votre Aretin leur dit depuis tant d'années avec une persévérance qui fait admirer son courage & ses ressources (a) ?*

*Croïez-vous que si les impostures, les calomnies, les impiétés de cet écrivain pouvoient*

---

(a) Nous avons fait la même réflexion ; mais il y a ici une différence à considérer. Le nom seul des grands hommes est une réfutation de fait contre les calomnies que l'Aretin imagine contre eux ; mais pauvres & petits, nous ne jouissons pas du même genre de défense. Ceux qui parcourent les grands chemins du monde littéraire, ne marchent pas sur les grands objets ; ils les aperçoivent sans peine, & s'en écartent pour ne pas les heurter : mais si quelque petit animal se trouve sous leurs pas & qu'il ne les avertisse pas par ses cris, il risque d'être écrasé & d'être réputé pour nul.

voient faire quelque mal dans le monde, des gouvernemens chrétiens eussent laissé subsister sa feuille l'espace d'un seul jour ? croïez-vous que tant de zelés & pieux évêques n'auroient pas sollicité depuis long-tems la religion des rois pour obtenir dans leurs états l'abolition entiere & la plus severe proscription de ces aretineries qui divertissent quelques esprits faits pour cela, & qui ne nuisent à personne ? Pourquoi, dites-moi, a-t-on vu Aretin, premier du nom, ( puisque vous voulez que votre homme soit le second ) s'épuiser impunément en méchancetés contre les pontifes, les monarques, les hommes les plus sages & les plus vertueux de son siecle ? jamais la calomnie eut-elle plus de force & d'énergie que sous sa plume ? quelle est la personne qu'il ait respectée ? quel est le fait qu'il n'ait dénaturé ? quelle est la vertu qu'il n'ait essayé de flétrir ? quelle est l'imposture qu'il n'ait imaginée ? quelle est la lubricité qu'il n'ait étalée ? quelle est l'impiété qu'il n'ait vomie ? Cependant voïez-vous dans l'histoire que Paul III, Côme de medicis, Charles-Quint, François I, ou quelqu'autre prince aient sévi contre il divin' Aretino\* ? non, sans doute. Et pourquoi cela ? C'est que ces princes savoient très-bien qu'un écrivain tel que le divin Aretin, ne pouvoit nuire à leur réputation ni influer sur l'opinion publique. Ils se tenoient même à honneur d'être décriés par l'ennemi forcené de l'honneur & de la vertu ; & c'est dans cette vue qu'ils lui faisoient des présens, & point

\* C'est ainsi qu'il se nommoit lui-même ; il fit même courir une médaille où l'on voyoit son buste avec ces paroles.

du tout, comme le vulgaire se l'imagine, dans le dessein d'arrêter ses calomnies. Or voyez, si vous avez plus de délicatesse & d'amour-propre que les rois, & si vous pouvez vous offenser d'une chose dont les premières têtes de l'Europe se faisoient gloire.

Je dois d'ailleurs vous faire observer que dans les querelles avec les adversaires de ce genre, la partie n'est pas égale. Vous aurez pour vous la raison & la décence; mais les ressources des Aretins ont une bien autre étendue: êtes-vous bien disposé à forger des histoires, à inventer des contes, à arranger des romans calomnieux, à épuiser toutes les richesses de l'imposture & du mensonge? apparemment que non. Qu'opposerez-vous donc à ces armes favorites de votre homme? la vérité, direz-vous. Ah! ignorez-vous que la vérité, comme dit très-bien J. J. Rousseau, est une froide chose?

Je me persuade que ces observations vous paroîtront bien raisonnables, & qu'on ne vous verra pas aux prises avec un homme qui depuis si long-tems insulte tout ce qui a un nom honnête, & au quel personne jusqu'ici n'a fait l'honneur de répondre,,.

Epitaphe d'Aretin I, tirée de *la vita di Pietro Aretino*, imprimée à Padoue en 1741.

Qui giace l'Aretin Poëta Tosco, che disse

*mal d'ognun , fuor che di dio , scusandosi col  
dir ; io no' l conosco.*

Le tems par qui tout se consume  
Sous cette pierre a mis le corps  
De l'Arcin , de qui la plume  
Blessa les vivans & les morts.  
Son encre noircit la mémoire  
Des monarques, de qui la gloire  
Est vivante après le trépas :  
Et s'il n'a pas contre Dieu même  
Vomi quelqu'horrible blasphême,  
C'est qu'il ne le connoissoit pas.



---

EPITRE à l'Auteur de ce Journal sur la  
littérature moderne, & le sort des criti-  
ques antiphilosophiques.

*D*ans cette effroyable abondance  
De froids & stériles écrits,  
Dont les objets & l'affluence  
Annoncent moins de nos esprits  
Les progrès que la décadence,  
Moins leur force que leur enfance,  
Et nous exposent au mépris  
En étalant notre opulence :  
Dans cette foule de journaux  
Dont le déluge nous inonde,  
Et qui tombent, à peine éclos,  
Dans une obscurité profonde ;  
Ne pense pas que . . . . . (a)  
. . . . .  
. . . . . au fond des noirs abymes  
Creusés par la main de l'oubli,  
Roule à jamais enseveli

---

(a) Pour ne pas effüyer les reproches que s'est si souvent attiré Mr. de la H. en parant son Mercure de son propre éloge, nous avons fait des retranchemens qui nuisent au sens & à la suite des choses. L'auteur est un homme très-connu dans la littérature : il ne veut pas être nommé ; mais si on nous soupçonnoit de nous écrire à nous-mêmes comme quelques autres Journalistes, nous espérons qu'il nous justifieroit en permettant la révélation de son nom.

Un vain tas de prose & de rimes ,  
 Où l'art d'écrire est avili  
 Par ces maximes libertines ,  
 Ces désespérantes doctrines ,  
 Que les Communes & les Lords  
 Tenant la cour philosophique ,  
 Munissent de leurs passeports ,  
 Et que par-tout avec transports  
 Prônent , d'une voix emphatique ,  
 Mille infatigables Stentors :

Des Lettres & de leur empire  
 Sans doute il est beau de proscrire  
 Toute pompeuse absurdité ,  
 Tout abus prompt à s'introduire  
 Par l'exemple & l'impunité ;  
 Tout faux système brillanté  
 Par l'art de plaire & de séduire ,  
 Tout paradoxe accrédité ,  
 Toute morale qui respire  
 L'indécence & la volupté ;  
 Tout étalage de parure ,  
 Qui sous un éclat emprunté  
 Cache , ensevelit la nature ,  
 Et remplace par l'imposture  
 Les charmes de la vérité :  
 Mais dans une route aussi belle  
 Si la gloire suit les talens ,  
 Et de sa splendeur immortelle  
 Décore leurs pas triomphans ;  
 Combien de bruyantes tempêtes

De leurs travaux troublant la paix,  
S'éleyent, grondent sur leurs têtes,  
Et se mêlent à leurs succès!  
La critique indulgente & sage  
Adoucit en vain son pinceau,  
Met sur le devant du tableau  
Toutes les beautés d'un ouvrage,  
Et pour ménager des humains  
L'orgueil délicat & sauvage,  
Tous les défauts dans les lointains:  
D'un rien, d'un mot sans conséquence  
L'amour-propre est prompt à s'aigrir;  
Cherchant une main qui l'encense,  
Qui le berce avec complaisance,  
Et l'enyvre pour l'endormir,  
Dans des erreurs délicieuses  
Il se plaît à s'entretenir,  
Et fuit les clartés rigoureuses  
Qu'un froid censeur lui vient offrir.  
De ses savantes rêveries,  
Du fatras d'abord oublié  
De ses futiles rapsodies,  
Un écrivain extasié,  
Des censures les plus polies  
Se croit toujours humilié;  
Fier & jaloux de sa couronne,  
Il ne voit qu'un excès d'horreur  
Dans l'audace qui se pardonne  
D'en détacher la moindre fleur.

Sa bile fermente & s'allume (a) ;  
 Tels que des torrens redoutés ,  
 Bientôt le fiel & l'amertume ,  
 De ses lévres & de sa plume  
 Coulent à flots précipités :  
 Bientôt les satyres cruelles ,  
 Les vers obscurs , les noirs libelles  
 Se répandent de toutes parts :  
 Germes de haines éternelles ,  
 Ils en portent les étincelles  
 Sur le trône même des arts :  
 Fuyez paisibles Aristarques ,  
 Objets d'un funeste courroux ;  
 Quels jours les noirs fuseaux des Parques  
 Vont désormais filer pour vous !  
 Pour prix de vos pénibles veilles ,  
 Plus d'un cerbere à vos oreilles  
 Fera retentir ses éclats ;  
 Je vois les pâles Euménides  
 Porter leurs torches homicides ,  
 Et l'épouvante sur vos pas ,  
 Telle est donc l'illustre carrière  
 Où t'entraîne un noble penchant !  
 Sur le tribunal littéraire  
 Voilà le destin qui t'attend !  
 Eh ! comment les ennuis funebres  
 S'attachant à tes plus beaux jours ,

---

(a) Voyez le vrai moyen philosophique de réfuter les Journalistes. Journ. du 15. Avril 1776, p. 562.

Pourroient-ils d'épaisses ténèbres  
N'en pas envelopper le cours ?  
Tu vas au devant des orages ;  
A l'autorité de nos sages ,  
A ces bienfaiteurs des mortels ,  
Dont on embrasse les autels ,  
Dont on révère les images ,  
Pâle flambeau sur l'horizon ,  
Ta foible & superbe raison  
Refuse ses justes hommages :  
Que dis-je ? lorsqu'à leurs genoux  
L'Europe tombe prosternée ,  
Et par eux des jours les plus doux  
Revoit l'aurore fortunée ,  
Libre enfin de ces tristes fers ,  
De ces terreurs , de ces travers  
Où la retenoient enchainée  
Les préjugés de l'univers ;  
Ta voix ôse les contredire ,  
Et du siècle qui les admire  
Bravant sans crainte les mépris ,  
Attaquer dans ton fier délire  
Des oracles nés pour instruire  
Tous les âges , tous les esprits ,  
Guides aimables & chéris ,  
A ce bonheur où tout aspire  
Toujours s'offrant à nous conduire  
Par les sentiers les plus fleuris.  
C'est trop peu : sur leurs coryphées ,  
Chez le Russe même applaudis ,

Malgré leurs palmés, leurs trophées  
Tombent tes traits les plus hardis,  
Et devant leur troupe céleste  
Loin de courber un front modeste,  
Tu fais, petit être d'un jour,  
Oubliant ta foiblesse extrême,  
Tu fais au milieu de sa cour  
Des leçons à Jupiter même. . . . .  
Et ces dieux de l'humanité  
Que ton aveugle orgueil insulte,  
Dont ta folle témérité  
Voudroit anéantir le culte,  
Sur tes coupables attentats  
Fettant un œil d'indifférence,  
Contre toi ne s'armeroient pas  
Des tonnerres de la vengeance?  
Ah! l'audace qui les offense,  
Vainement réclame les droits  
De la paisible tolérance  
Dont elle a méconnu les loix:  
Point de grace, point d'indulgence,  
Pour l'indocile suffisance  
Qui de leur noble apostolat,  
Par-tout vainqueur de l'ignorance,  
Entrepren d' ternir l'éclat:  
Du zélateur qui les combat  
La turbulente phrénésie,  
Est un crime que rien n'expie;  
Le plus énorme des forfaits  
Est d'éclairer avec succès

Les prestiges de la Pythie.  
 Avide de nouveaux lauriers  
 Si tu refuses de m'en croire,  
 Eh bien! rappelle à ta mémoire  
 Les Nonotes, les Sabathiers,  
 Les Palissots & les Berthiers;  
 Jette un coup d'œil sur leur histoire :  
 Vois contre eux, contre leurs écrits,  
 Des arsenaux philosophiques,  
 Des foyers encyclopédiques  
 Sortir cent foudres ennemis :  
 L'Ethna sur sa cime enflammée  
 Creusant une route aux enfers,  
 Parmi des torrens de fumée  
 Lance moins de feux dans les airs.  
 Vois l'âpre & mordante satire,  
 Sur les Clements & les Frérons,  
 Avec un cynique sourire  
 Distiller ses affreux poisons : . . . . .  
 Faut-il donc qu'un lâche silence  
 Du vice hâtant les progrès,  
 Favorise de la licence  
 Les triomphes & les succès ?  
 Du moderne philosophisme,  
 Fécond en dogmes corrupteurs,  
 Faut-il par de basses terreurs  
 Enhardir le vil égoïsme ?  
 Non, non ; l'auguste vérité,  
 Porte dans les cœurs qu'elle anime

Une assurance magnanime,  
 Y met d'une noble fierté  
 Le sentiment pur & sublime : . . . . .

Dans le dédale ténébreux  
 De ses sophismes tortueux,  
 Observer l'oblique imposture ;  
 Dans leur cours, sans distraction,  
 Suivre nos brillans météores,  
 Et dissiper de ces phosphores  
 L'éblouissante illusion.

A nos penseurs dont le suffrage  
 Décide le prix d'un ouvrage,  
 A tous ces juges délicats  
 Qui forment leur aréopage,  
 Il est vrai, tu ne plairas pas :  
 Exclus des boudoirs, des toilettes,  
 Tes écrits peu faits pour nos jours,  
 N'auront pas l'essain des amours,  
 Et les graces pour interpretes :  
 Mais, au défaut de ces destins  
 Qu'une juste reconnoissance  
 Réserve à ces écrits divins,  
 Dont l'heureuse & douce influence,  
 Des chimeres de leur enfance  
 Détrompe les foibles humains ; . . . . .

. . . . . les souffles empestés  
 De la commune épidémie,  
 Fuyront nos antiques cités,  
 Et les cerveaux par la folie

Ne sont point encore exaltés ;  
Où les talismans, la magie  
Des sophistiques nouveautés,  
Ne changent point les vérités,  
Les plus saints devoirs, en phantômes,  
Les blasphèmes en axiômes,  
Et les monstres même en beautés ;  
Où la décence, la franchise,  
Pauvre mérite d'autrefois,  
Marotte de ces bons Gaulois  
Que notre élégance méprise,  
Malgré les codes séducteurs  
Qu'on accueille, qu'on préconise,  
Conservent leurs droits sur les cœurs ;  
Et leur font chérir la sottise  
D'avoir du bon sens, & des mœurs.



## T A B L E.

TURQUIE.	( Constantinople.	345
RUSSIE.	( Pétersbourg.	347
POLOGNE.	( Varsovie.	349
ESPAGNE.	{ Madrid.	356
	{ Barcelone.	360
SUEDE.	( Stockholm.	360
ANGLETERRE.	( Londres.	362
	Vienne.	365
ALLEMAGNE.	{ Berlin.	366
	{ Hambourg.	367
	{ Inspruck.	370
	{ Treves.	370
ITALIE.	{ Rome.	371
	{ Naples.	375
	{ Mantoue.	375
	{ Rimini.	375
FRANCE.	{ Paris.	376
	{ Versailles.	385
PAYS-BAS.	{ Maastricht.	387
	{ Cateau-Cambresis.	388
	Morts.	388